



Agrocampus
de Saintonge

Conseil d'Administration
Session du 25 Mars 2022

Délibérations votées



Conseil d'administration du 25 Mars 2022

DELIBERATIONS ET AVIS SOUMIS AU VOTE

N° DELIBERATION	INTITULE
22 – 01	Approbation de l'ordre du jour de la séance du 25/03/2022
22 – 02	Approbation de la demande de fermeture administrative exceptionnelle
22 – 03	Approbation de l'utilisation du rez de chaussée du bâtiment Aubépines pour l'incubateur et le centre de bilans de compétences et d'orientation, et déménagement de l'antenne du Conseil Régional
22 – 04	Approbation de la décision d'acheter une parcelle de terre – Exploitation La Pichonnerie
22 – 05	Autorisation au directeur de contracter un emprunt - Exploitation La Pichonnerie
22 – 05 Bis	Approbation des modifications des conditions d'emploi – Exploitation La Pichonnerie
22 – 06	Autorisation au directeur d'étudier la faisabilité d'aménager un parking sur la parcelle des Fourneaux – Site Desclaude
22 – 07	Autorisation au directeur de proposer un projet d'augmentation de surface de bâtiments sur le site de Jonzac
22 – 08	Approbation de la carte des formations du CFAA17
22 – 09	Approbation de la facturation des coûts formations du CFAA17
22 – 10	Approbation de la gratification de stagiaires
22 – 11	Approbation des tarifs de pension
22 – 12	Approbation de la modification des conditions de rémunération des emplois d'assistants d'éducation
22 – 13	Approbation des concessions de logements – Site Desclaude : actualisation
22 – 14	Approbation de la présentation des plans d'évaluation du Bac Général et Bac STAV – LEGTA G. Desclaude
22 – 15	Approbation des mobilités collectives - LEGTA G. Desclaude
22 – 16	Approbation du financement des mobilités collectives - LEGTA G. Desclaude
22 – 17	Approbation pour conduire le nouveau BTS Technico Commercial Univers Jardins et Animaux de Compagnie (ex Jardins Végétaux d'Ornement) en semestrialisation et avec mixité des publics (scolaire et apprentissage)
22 – 18	Approbation des nouveaux EIL BTS TC UJAC - Rentrée 2022
22 – 19	Approbation du calendrier des stages - LEGTA G. Desclaude
22 – 20	Approbation des opérations d'ajustement de la balance au passif – Exploitation La Pichonnerie
22 – 21	Approbation du Compte Financier 2021
22 – 22	Approbation de l'affectation du résultat de l'EPLFPA
22 – 23	Approbation de la DM n° 1 – 2022
22 – 24	Notification des structures année scolaire 2022/2023 : pour information

Le Directeur de l'Agrocampus de Saintonge

Jean-Michel BREGEON

Le Président du Conseil d'Administration

Michel AMBLARD




ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-01

Année : 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 01

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : ORDRE DU JOUR

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 20

Absents

ou Excusés : 10

Vote de la délibération

Pour : 20

Contre : 0

Approuve l'ordre du jour :

- Adoption de l'ordre du jour
- Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil d'Administration
- Adoption du compte-rendu du 26/11/2021
- Compte financier 2021
- Décision Modificative N° 1 – 2022
- Délibérations pédagogiques et financières
- Questions diverses

Pièce jointe : -

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-02

Année : 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 02

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : DEMANDE DE FERMETURE ADMINISTRATIVE
EXCEPTIONNELLE**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu la circulaire n° 2001-2015 du 06/12/2001,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 21

Absents
ou Excusés : 9

Émet un avis favorable sur les fermetures administratives exceptionnelles des 3 lycées de l'Agrocampus de Saintonge :

- Fermeture administrative des sites du 26/12/22 au 30/12/22 inclus
- Fermeture administrative des sites du 13/02/23 au 17/02/23 inclus
- Fermeture administrative des sites du 24/07/23 au 15/08/2023 inclus

Motif :

Insuffisance de personnels administratifs pour couvrir l'ensemble des périodes et faible activité durant la période estivale.

Remarque :

Un personnel d'astreinte assurera la veille minimale.

Cet avis est soumis à une validation de l'autorité académique.

**Vote de la
délibération**

Pour : 21

Contre : 0

Pièce jointe : -

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-03

Année : 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 03

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : UTILISATION BATIMENT AUBEPINES ET DEMENAGEMENT ANTENNE
DU CONSEIL REGIONAL
SITE DESCLAUDE**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire
le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : *16*

Présents : *21*

Absents
ou Excusés : *9*

**Vote de la
délibération**

Pour : *21*

Contre : *0*

Approuve l'utilisation :

- du rez de chaussée du bâtiment Aubépines pour un espace orientation, bilans de compétences et incubateur (cf délibération n° 21-89 du CA du 26/11/2021)
- l'utilisation du 1^{er} étage du bâtiment Aubépines pour les missions de formation, développement et animation du territoire de l'établissement
- autorise en conséquence le directeur à solliciter le déménagement des administratifs du Conseil Régional

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-04

Année : 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 04

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRE AFIN D'AMELIORER LA STRUCTURE
DE L'EXPLOITATION DE LA PICHONNERIE – SITE DESCLAUDE**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du Conseil d'exploitation de La Pichonnerie en date du 25/10/2021,

Sur proposition du Directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 21

Absents
ou Excusés : 3

Approuve la décision d'acheter une parcelle de terre afin d'améliorer la structure de l'exploitation :

Achat parcelle : 0ha 95a 10ca

Commune de Saintes – Section ZE 033

Plantier : Les Essertis

Prix de vente : 4 300€ HT

Prestations complémentaires :

SAFER : 430€ HT

86€ TVA

516€ TTC

Frais d'actes : 700€

Mode de financement : autofinancement sur budget exploitation de la Pichonnerie.

Pièce- jointe : 1

**Vote de la
délibération**

Pour : 21

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



ROUSEAU

Chemin

Parcelle en vigne
Propriété de Pierre Ogier

LES ISSERTIS

Parcelle ZE 33 Oha 95a 10ca

N



PROMESSE UNILATERALE D'ACHAT
par substitution
DISPOSITIONS SPECIFIQUES

IDENTITE DES ACQUEREURS

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

Pour le compte de l'exploitation agricole de la Pichonnerie, représentée par M. Jean-Michel BREGEON

Siège social : B.P. 10549 - 17119 SAINTES Cedex

Téléphone : 06 71 57 69 30

ELECTION DE DOMICILE DES ACQUEREURS

Etude de Maître : GERMAIN Guillaume

Adresse : 9 rue Nationale - 17250 SAINT-PORCHAIRE

SURFACE TOTALE DES IMMEUBLES

Superficie totale : 95 a 10 ca

Commune principale du fond : SAINTES

OCCUPATION DES IMMEUBLES

Situation locative : Libre

Entrée en jouissance : au jour de la signature de l'acte authentique

DESIGNATION PARCELLAIRE

Surface commune de SAINTES : 95 a 10 ca

Lieu dit	Section	N°	Anc. n°	Div	Subdiv	Surface	NC	NR
LES ESSERTIS	ZE	0033				95 a 10 ca	T	T

PRIX DE VENTE

Prix Hors Taxe : 4 300,00 € (QUATRE MILLE TROIS CENTS EUROS)

Prix TTC : 4 300,00 € (QUATRE MILLE TROIS CENTS EUROS)

Ces prix s'entendent hors TVA immobilière éventuelle et hors frais d'acte notarié et de prêt éventuel.

A titre indicatif, les frais d'acte sont estimés à 650,00 euros.

PRESTATION DE SERVICE DE LA SAFER (en sus du prix de vente indiqué ci-dessus)

Montant HT : 430,00 euros

Montant TVA : 86,00 euros

Montant TTC : 516,00 euros

MODE DE FINANCEMENT

Les ACQUEREURS déclarent autofinancer leur achat

Les ACQUEREURS s'engagent à justifier de leur financement au plus tard le jour de l'acte

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-05

Année : 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 05

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : EMPRUNT - EXPLOITATION DE LA PICHONNERIE – SITE DESCLAUDE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du Conseil d'exploitation de La Pichonnerie en date du 25/10/2021,
Sur proposition du Directeur de l'EPLFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 21

Absents
ou Excusés : 9

Autorise le directeur à contracter un emprunt à hauteur de 200 000€ et autorise le directeur à faire les diligences nécessaires pour la construction d'un hangar à proximité de la stabulation permettant la déconstruction par le Conseil Régional des hangars obsolètes.

Rappel budget : 400K € HT

Conseil Régional : 177 000€ HT

Fonds de Roulement : 23 000€

Emprunt : 200K €

Durée : 15 ans

Pièce-jointe : dossier de demande d'autorisation au Conseil Régional.

**Vote de la
délibération**

Pour : 21

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



Saintes, le 08/02/2022

**Monsieur Le Président du Conseil Régional
Nouvelle Aquitaine
14 Rue François de Sourdis
33000 BORDEAUX**

N/Réf. JMB/EG n° 63
Dossier suivi par : Mme DANIEL
Objet : Emprunt

Monsieur le Président,

Conformément à l'Instruction comptable M9.9 Titre 2 Chap.3 § 3.1.2.6, j'ai l'honneur de vous informer que l'EPLFPA de Saintonge Agrocampus souhaite avoir recours à l'emprunt à hauteur de 200 000€ dans le cadre d'un projet de modernisation et d'évolution des modes de production de l'Exploitation La Pichonnerie (l'un des 8 centres constitutifs de l'EPLFPA), et je sollicite donc l'avis de vos services sur cette opération.

Je vous précise par ailleurs que, conformément à l'Instruction comptable précitée (Titre 2 Chap.3 § 3.1.2), une délibération sur le recours à l'emprunt sera présentée au vote du Conseil d'Administration lors de sa prochaine réunion prévue le 25 mars.

A l'appui de cette demande, je vous prie de bien vouloir trouver en pièces jointes les éléments suivants :

- note d'opportunité de l'ordonnateur ;
- le Rapport Financier 2020 comprenant l'Annexe ;
- l'avis de l'Agent comptable sur le recours à l'emprunt ;
- le chiffrage du projet par le maître d'œuvre
- les propositions commerciales (CIC).

Je souligne que ce recours est concomitant à l'achèvement du remboursement du précédent emprunt.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Directeur de l'EPLFPA de l'Agriculture,
Ordonnateur,

Jean-Michel BREGEON
Agrocampus de Saintonge
BP 10549
17119 SAINTES Cedex
+33 46 93 31 22
Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation

EMPRUNT HANGAR La Pichonnerie 2022

Argumentaire ordonnateur

L'exploitation de la Pichonnerie est un centre de l'EPLEFPA de Saintonge, centre de production, de développement et de formation.

Ce centre participe à l'objectif général de la démarche agroécologique de l'EPLEFPA notamment en termes de bien-être animal. Cette exploitation dispose historiquement d'un atelier laitier de 120 bêtes dont 80 vaches laitières en production pour une production comprise entre 700 000 et 800 000 litres annuellement.

OBJECTIFS DE LA MISE EN PLACE DU HANGAR

Cet atelier, indispensable aux équilibres animal / végétal de la démarche d'agriculture bas carbone a un triple objectif en se dotant d'un nouveau hangar de 1000 m² (voir plans joints) :

- **Maintien aux normes de sécurité** : 2 hangars anciens ne sont plus aux normes et doivent être déconstruits par le Conseil Régional. Il est nécessaire de les remplacer en amont
- **Autonomie alimentaire** : l'alimentation du troupeau est produite sur l'exploitation, il faut donc la stocker sur place dans de bonnes conditions
- **Amélioration des conditions de travail** : les hangars actuels sont loin de la stabulation ce qui implique de trop nombreux déplacements des hommes et des machines. Cette construction sera située à proximité de la stabulation et permettra de limiter la consommation de gasoil et la pénibilité du travail.
- **Conditions de la mise en place éventuelle d'un robot d'alimentation** : dans le cadre de la démarche de développement de la robotique favorisant le bien-être au travail et l'image des métiers agricoles, la proximité alimentation/animaux permet d'automatiser cette tâche fastidieuse.

Sur ces quatre objectifs la construction prévue apporte une réponse appropriée et indispensable pour la pérennité de l'atelier laitier.

ELEMENTS DE CONTEXTE FINANCIER

L'EPLEFPA a un budget de 8 millions d'euros, n'a plus de charge d'emprunt, un fonds de roulement net de 3,16 M€ et une trésorerie de 2,09 M€ au 31/12/2021.

L'exploitation a un budget de 900 000€, sans dette ni charge d'emprunt, un fonds de roulement de 349 568 €, une capacité d'autofinancement cumulée sur trois ans de 599 987.56 €, un résultat de fonctionnement cumulé sur trois ans de 438 977.94 €.

ELEMENTS CONSTITUTIFS DE L'EMPRUNT

La construction envisagée est un hangar à fourrage de 1000 m² à proximité de la stabulation dans le triple objectif immédiat de sécurité, autonomie alimentaire, amélioration des conditions de travail.

Le coût estimé par la maîtrise d'ouvrage est de **400 000 € HT**. Le Conseil Régional a voté une subvention de **177 000 €** pour cette opération dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt. Le financement proposé est donc :

- Conseil Régional : 177 K€ (acquis)
- Fonds propres : 23 K€
- EMPRUNT : 200 K€ - Durée 12 à 15 ans en fonction des offres, taux fixe

Le Conseil d'Administration se prononce sur cette opération dans sa réunion du 25 mars prochain. Nous sollicitons l'autorisation du directeur des finances publiques et de l'exécutif du Conseil Régional conformément à R811 – 67 du code rural et de la pêche maritime.

Le 7 février 2022

Le Directeur de l'Agrocampus 17, EPLEFPA de Saintonge

Jean-Michel BREGEON



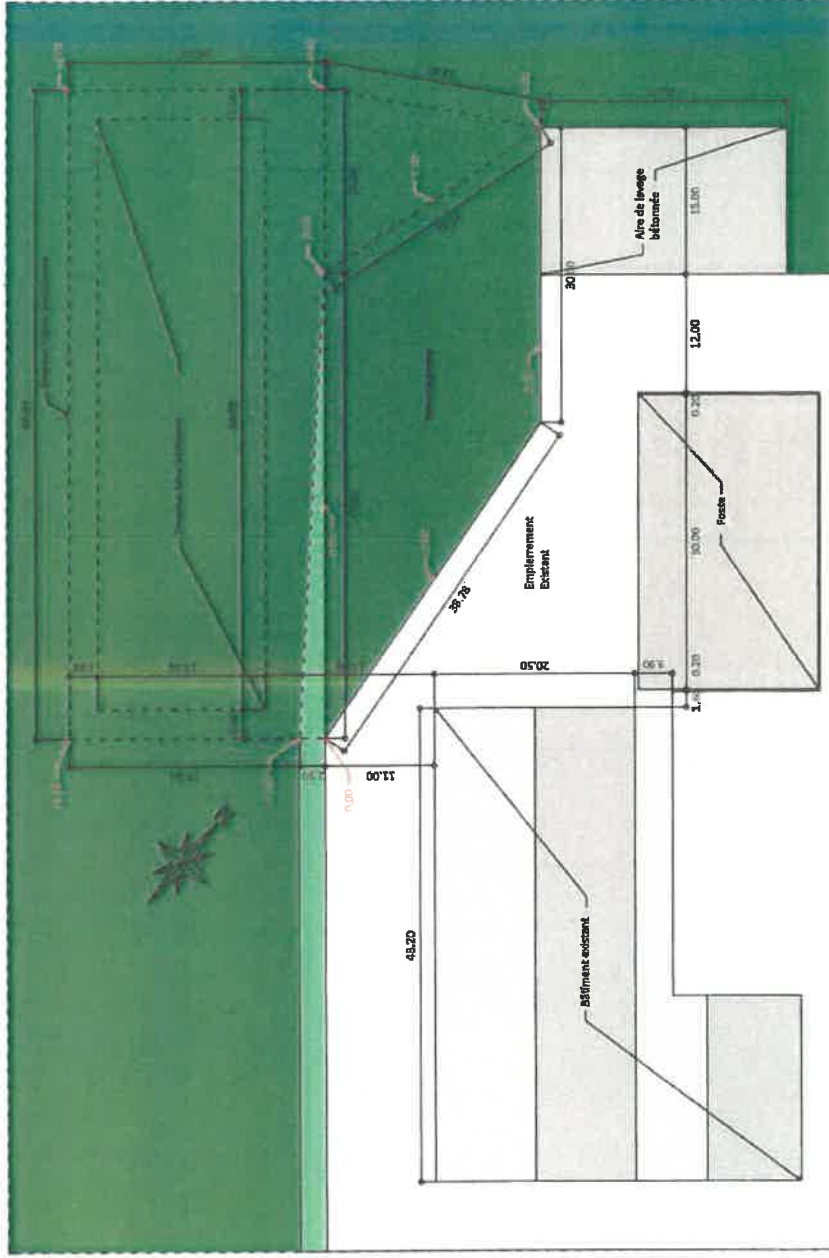
Copies :

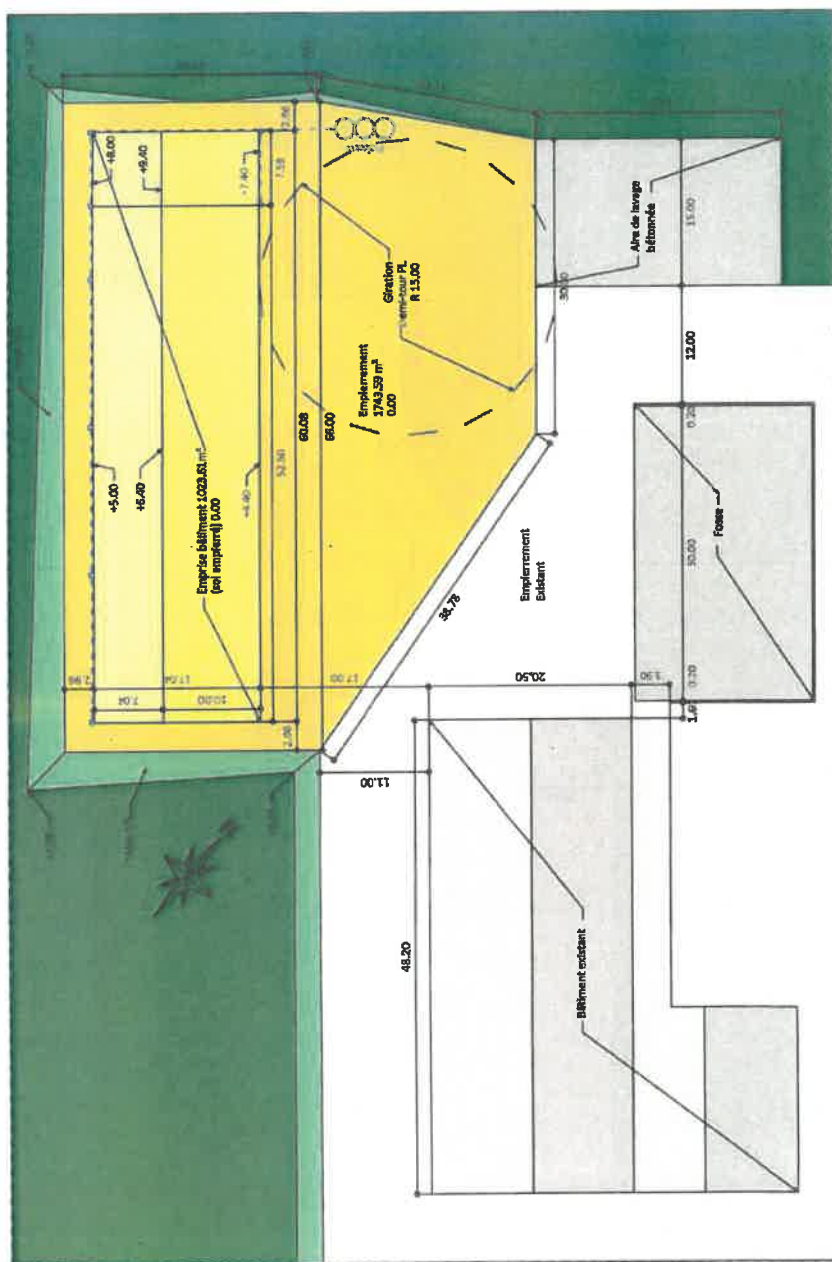
- Agent Comptable, M. Pouvreau
- Secrétaire Générale, Mme Daniel
- Chef du SRFD, M. Chanson
- DEA, M. Himonnet

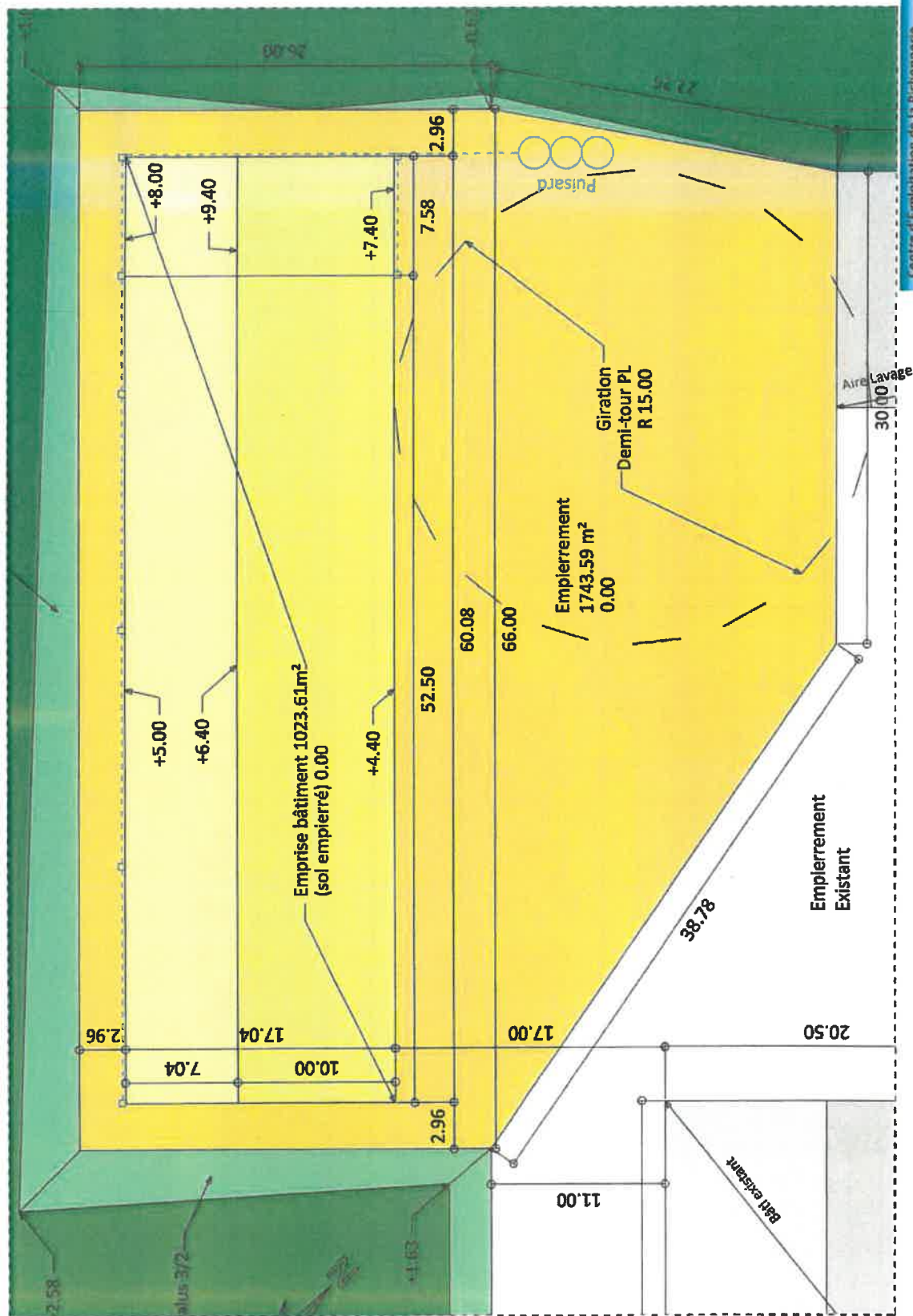
Centre d'exploitation de la Pichonnerie

Construction d'un bâtiment agricole

 HORIZON ATLANTIQUE 25 rue des Vacherons 17100 SAINTES contact@horizon-atlantique.fr 06 51 91 33 16		Centre d'exploitation de la Pichonnerie Rue Georges Desclaude 17100 Saintes	
Plans Esquisse			
Responsable projet Grégory NADAL		Responsable technique Valentin KUCHCIAK	
Indices 0	Date 09/04/2021	Nature de la modification Émission Originale	
ESQ	Numéro Affaire 21-005		Indice 0







Centre d'Exploitation de la Pêche



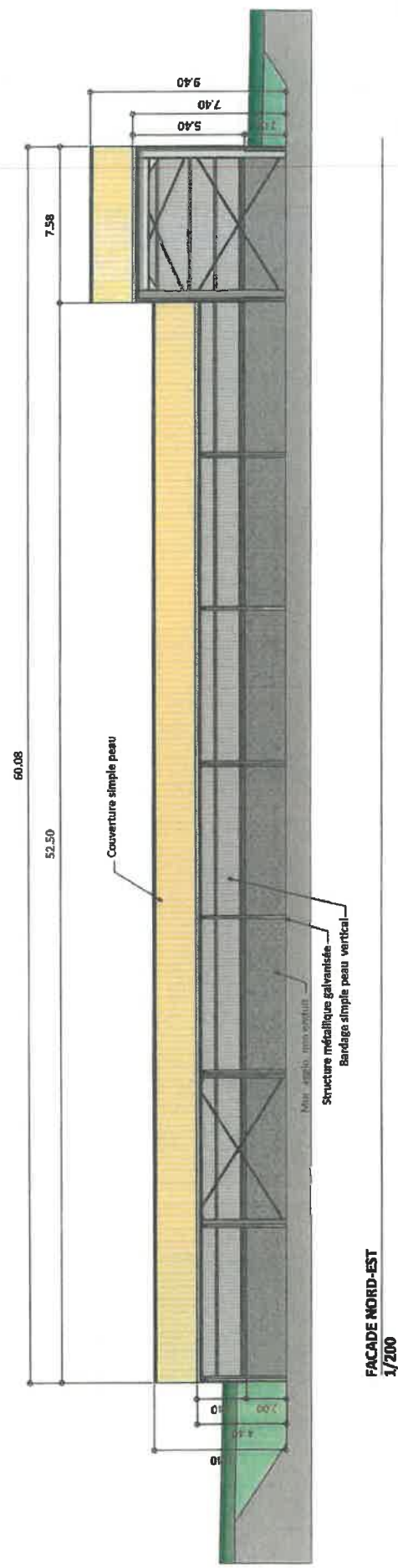
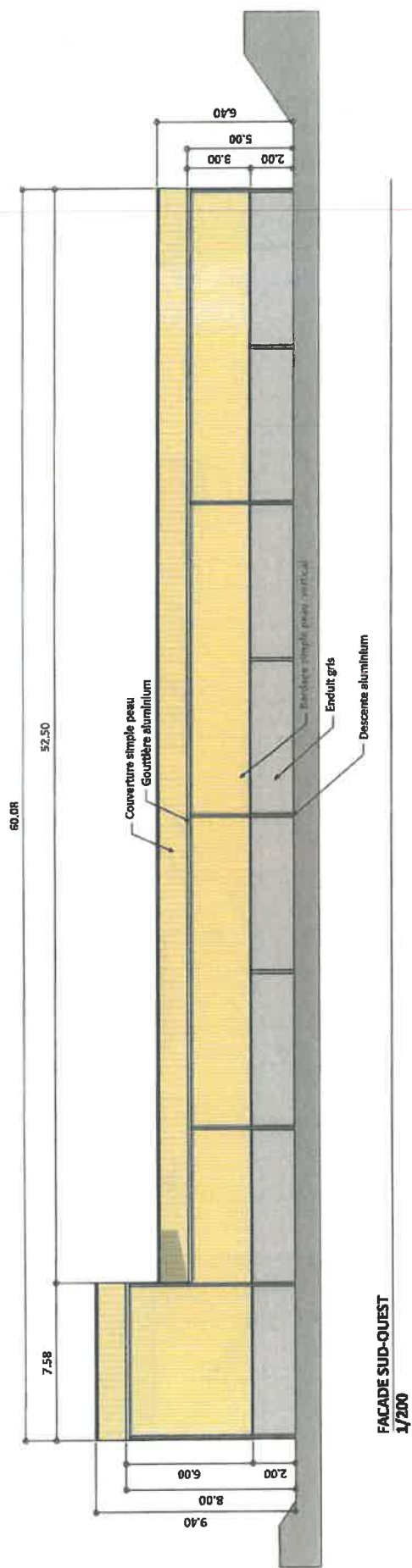
HORIZON
ATLANTIQUE

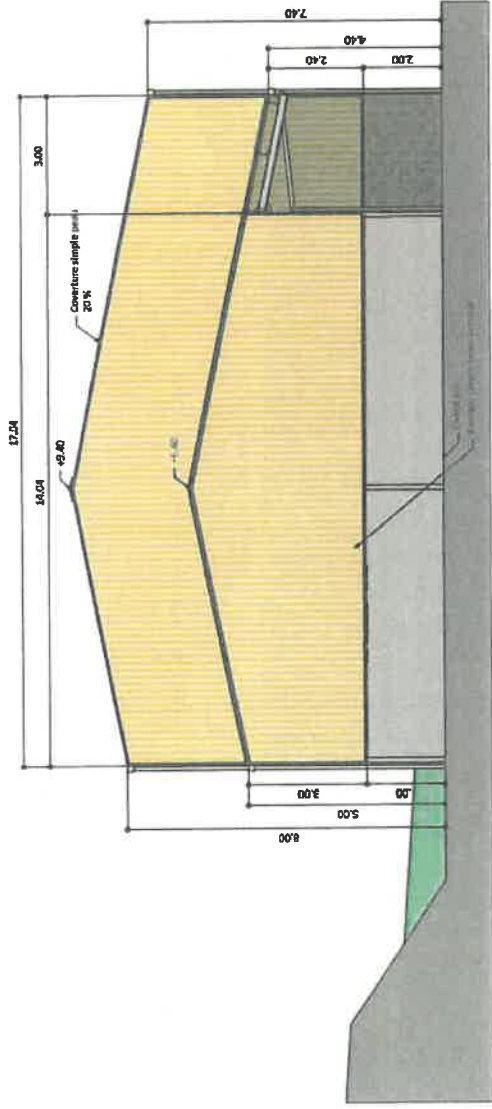
Indice 0

PLAN 03

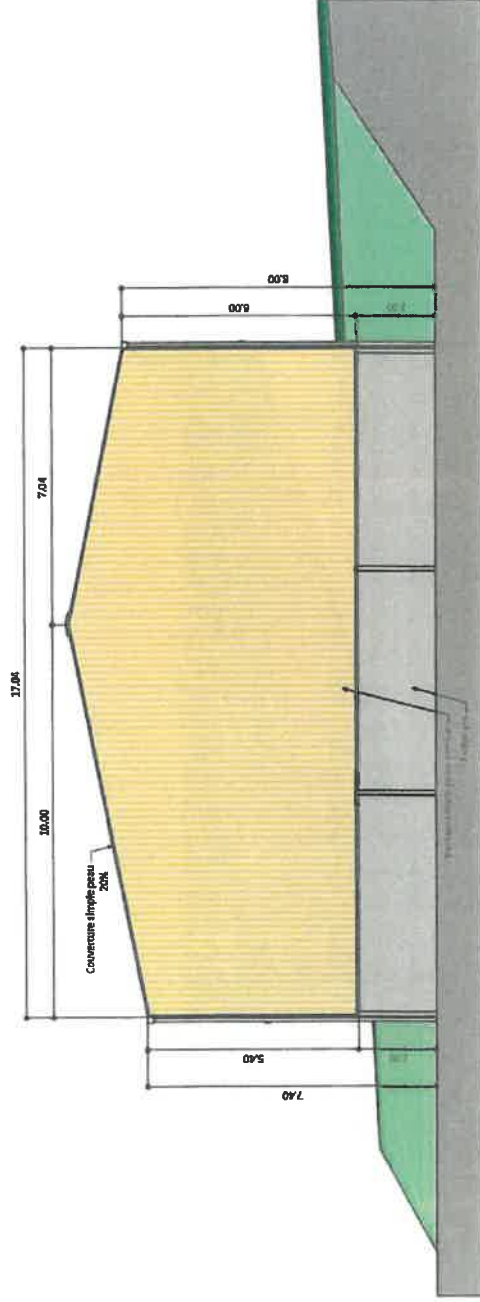
PLAN MASSE - Projet

échelle 1/250

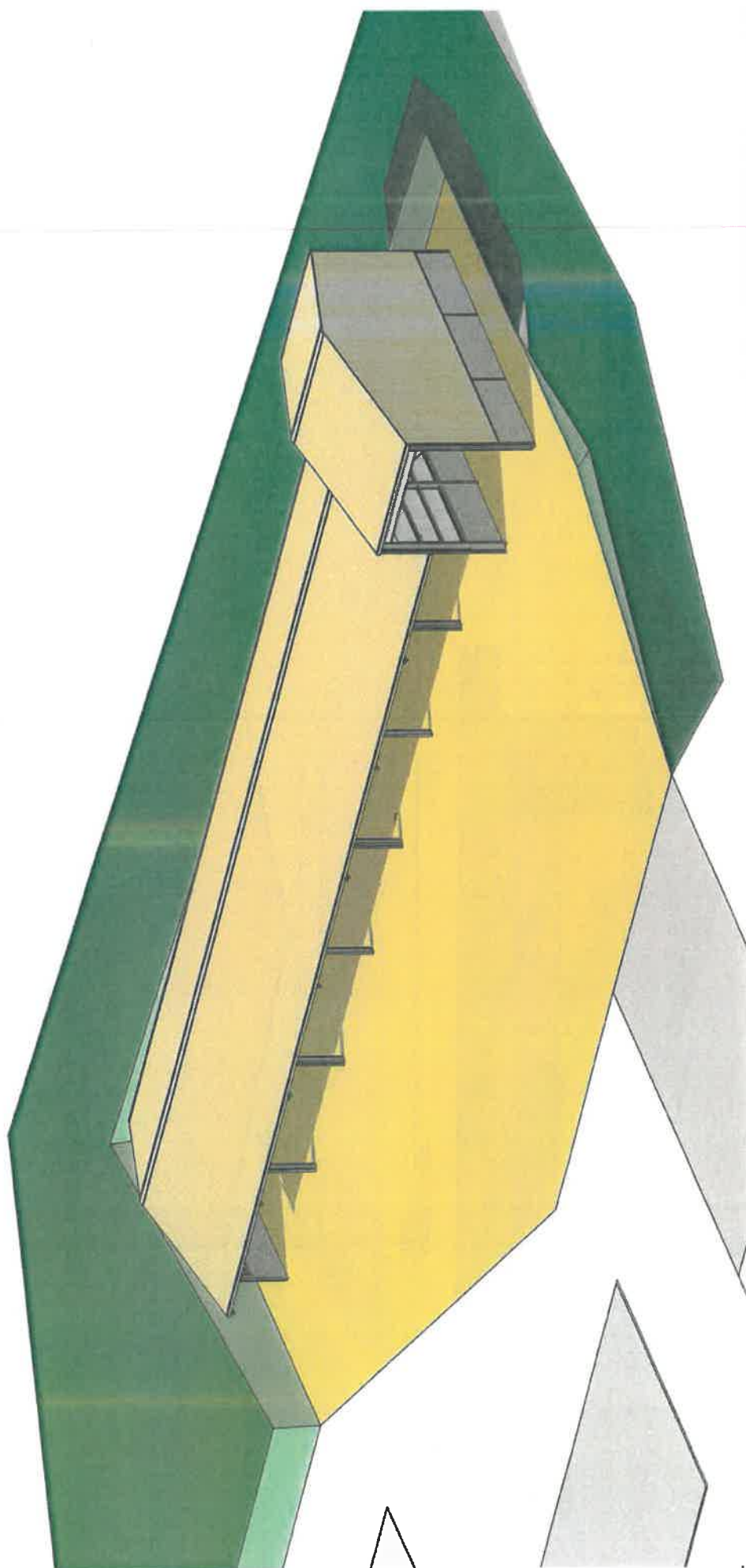




FACADE SUD-EST
1/125



FACADE NORD-OUEST
1/125



Centre d'Exploitation de la Pêche

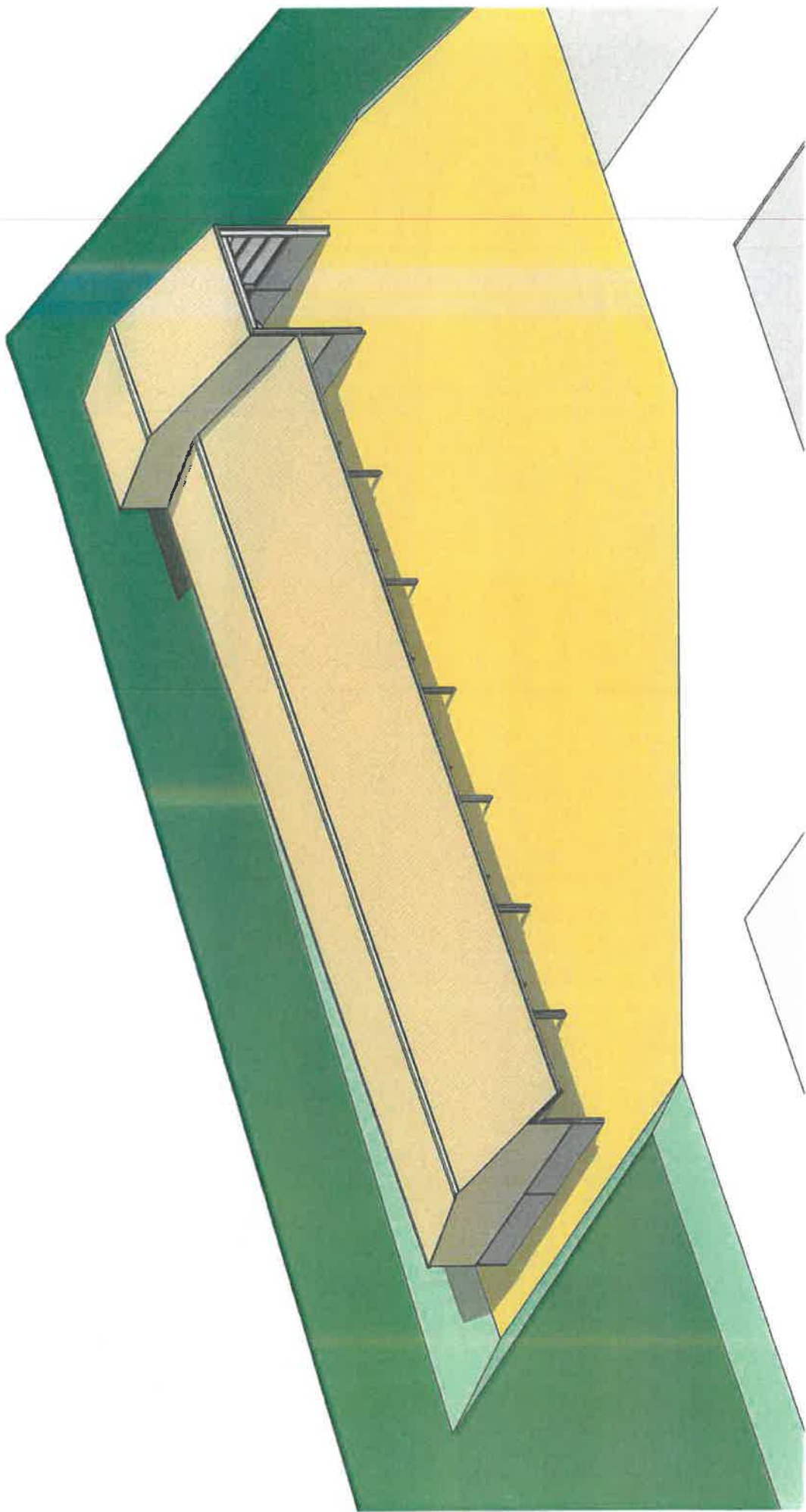
Indice 0

PLAN 06

3D - Projet
Échelle Sans



HORIZON
ATLANTIQUE



Centre d'Exploitation de la Pêche

Indice 0

PLAN 07

3D - Projet
Échelle Sans



HORIZON
ATLANTIQUE



ANNEXE DU COMPTE FINANCIER

L'Annexe est établie conformément à l'instruction N° 09-018-M9 du 1er septembre 2009 (NOR BCF Z 09 00064 J) et à l'instruction M99 (DGER/SDEDC/2017-1038). L'Annexe est un état financier qui complète et commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat. L'information donnée dans l'Annexe doit apporter les explications nécessaires pour une meilleure compréhension de ces documents comptables et complète, en tant que de besoin, ou présente sous une autre forme, les informations qu'ils contiennent.

FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1.1 Faits caractéristiques

Aucun changement d'orientation d'activité d'exploitation n'a eu lieu. De même, il n'est à signaler aucune nouvelle activité.

Plusieurs éléments ont impacté le fonctionnement de l'EPL au cours de l'exercice :

- Conditions de fonctionnement dégradées de tous les centres en lien avec le contexte sanitaire
- Première année de mise en place de la réforme du financement de l'apprentissage
- Réforme de la perception de la Taxe d'apprentissage (suppression pour le CFA, limitation à 13% pour les Lycées)
- Sinistre sur l'exploitation de Saintes (incendie d'un hangar)
- Baisse des effectifs formation initiale (Lycée de Saintes)

1.2 Comparabilité des comptes – changement de méthode

Il n'y a pas de changement de méthode comptable sur l'exercice.

1.3 Principes et méthodes d'évaluation (options, dérogations, exceptions)

Les principes et méthodes d'évaluation retenus sont ceux indiqués dans les instructions comptables applicables aux EPLEFPA et notamment la M99. Cependant, tous les changements d'évaluations (stocks, principalement) n'ont pas encore trouvé application.

1.4 Point sur la qualité comptable :

Dans un objectif de fiabilisation et de qualité comptable, plusieurs chantiers visent un champ de concertation et de responsabilité partagée avec l'ordonnateur, dans une approche globale des activités et des risques :

- Revue de l'actif : sortie de biens mis au rebut ou obsolètes
- Ajustement de la balance et de l'état de l'actif
- La fiabilisation de l'état du passif (financements externes)
- Contrôle interne comptable au moyen de l'outil de l'Inspection de l'Enseignement Agricole

Deux réunions d'information et de mise en place des opérations de régularisation d'actif et du passif sont programmées aux mois de mars et avril 2021.

NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

2.1 Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées au bilan suivant le principe des coûts historiques (coût d'acquisition à date d'entrée dans le patrimoine, excepté pour les productions autoconsommées, les biens échangés ou remis à titre gratuit, ou encore les biens transférés par une autre entité).

Les immobilisations financières comprennent des participations et dépôts/cautionnements.

Comptabilisation par composants : sur le fondement de l'instruction BOFiP-GCP-14-0008 du 24 avril 2014, l'Etablissement n'a pas mis en place cette comptabilité.

2.2 Amortissements, provisions et dépréciations des immobilisations

Les amortissements des biens acquis sont effectués au *prorata temporis* et selon la méthode linéaire.

La comptabilisation des amortissements intervient au compte 681 du compte de résultat tandis que les reprises sont comptabilisées au 781. Il s'agit d'une opération mixte, les mouvements affectant le haut de bilan n'étant pas budgétaires.

Il n'a pas été constaté de dépréciation d'immobilisations, aucun indice de perte significative de valeur d'une immobilisation n'a été transmis au comptable. En conséquence, aucun test de dépréciation n'a été pratiqué.

2.3 Stocks et en-cours

La méthode d'évaluation appliquée pour les stocks alimentaires est la méthode « FIFO » également dénommée « PEPS ». Seule cette dernière est réglementairement préconisée par l'instruction comptable M99.

Les méthodes d'évaluation appliquées pour les stocks de produits des exploitations (vins, spiritueux, animaux vivants, produits finis) sont diverses et ont fait l'objet d'une description détaillée par les Directeurs d'exploitation agricoles, qui se sont investis dans cette démarche et ont formalisé leurs pratiques par voie de délibération.

-

RECAPITULATIF BUDGET
Indicateurs financiers issus de Cocwinelle

Exercice : 2021
Calculé le : 03/02/2022
Edité le : 03/02/2022

Edité le : 03/02/2022

Section	Détail	Exercice		Données		2018		2019		2020		2021	
		Réalisé N	BP N+1	Réalisé N	BP N+1	Réalisé N	BP N+1	Réalisé N	BP N+1	Réalisé N	BP N+1	Réalisé N	BP N+1
FONCTIONNEMENT	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	804 254,22	525 818		624 800	905 661,04	613 650	904 017,90	718 850	927 841,04	718 850	1 261 260,77	647 900
	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	776 668,38	531 270		561 855	814 716,83	572 406	848 431,08	525 025	864 639,30	525 025	941 071,29	834 506
	Résultat de fonctionnement	27 585,84	-5 452		62 945	90 944,21	41 244	55 586,72	193 825	63 201,74	193 825	320 189,48	13 394
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	804 254,22	531 270		624 800	905 661,04	613 650	904 017,90	718 850	927 841,04	718 850	1 261 260,77	647 900
CAPITAL	RECETTES EN CAPITAL	25 166,24	15 000		0	77 033,79	111 800	-11 631,82	13 200	22 400,00	13 200	16 399,51	398 393
	DEPENSES EN CAPITAL	25 048,27	41 700		87 673	147 308,73	163 030	93 394,41	192 100	118 139,39	192 100	307 028,39	555 000
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	92 074,22	61 880		130 945	153 845,51	108 244	100 717,64	190 825	119 602,23	190 825	379 667,69	88 394
	COMPTE 756				14 000	12 770,71	10 000	19 985,93	11 000	15 729,07	11 000	19 528,77	18 000
	COMPTE 775	17 289,31	17 400										
FOND DE ROULEMENT NET	Variation du fonds de roulement	109 481,50	52 580		57 272	96 341,28	68 014	15 677,34	22 925	39 591,91	22 925	108 567,58	-50 211
	TOTAL DE LA SECTION DES OPERATIONS EN CAPITAL	134 529,77	94 280		144 945	243 650,01	231 044	109 071,76	215 025	157 731,30	215 025	415 595,97	555 000
	FOND DE ROULEMENT NET	-140 747,76				-74 784,39		-53 096,13		-41 622,30		17 485,57	
	FONDS DE ROULEMENT NET EN JOURS DE FONCTIONNEMENT	-95,71				-49,32		-32,90		-24,93		9,39	

RECAPITULATIF BUDGET PAR CHAPITRES SECTION DE FONCTIONNEMENT Indicateurs financiers issus de Cocwinelle

Centre : 02 - EXPLOITATION G. DESCLAUDE

Exercice : 2021
Calculé le : 03/02/2022
Édité le : 03/02/2022

Exercice		Données		2018		2019		2020		2021	
Fonc.	Détail	Montant Annuel	Variation (N-1)	Montant Annuel	Variation (N-1)	Montant Annuel	Variation (N-1)	Montant Annuel	Variation (N-1)	Montant Annuel	Variation (N-1)
CHARGES											
	60 ACHATS	191 679,04		207 379,61	8,2%	241 070,24	16,2%	233 566,01	-3,1%	289 970,90	24,1%
	61 SERVICES EXTERIEURS	126 364,97		135 611,23	7,3%	135 644,33	0,0%	147 537,06	8,8%	162 216,22	9,9%
	62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 098,06		14 915,16	-1,2%	14 679,62	-1,6%	17 456,40	18,9%	16 162,00	-7,4%
	63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 896,12		2 960,22	2,2%	2 891,50	-2,3%	1 980,41	-31,5%	1 363,80	-31,1%
	64 CHARGES DE PERSONNEL	126 958,06		130 935,23	3,1%	130 012,30	-0,7%	158 516,48	21,9%	133 610,54	-15,7%
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00		18 886,49		15 646,11	-17,2%	7 796,44	-50,2%	15 709,32	101,4%
	66 CHARGES FINANCIERES	1 641,46		1 210,40	-21,5%	867,04	-26,4%	510,89	-41,1%	141,50	-72,3%
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 998,08		0,00	-100,0%						
	68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROV	74 347,61		67 415,77	-9,3%	67 580,68	0,2%	75 748,90	12,1%	84 224,98	11,2%
	71 VARIATIONS D'INVENTAIRE : BIENS VIVANTS	219 794,98		235 402,72	7,1%	240 039,26	2,0%	221 522,71	-7,7%	237 672,03	7,3%
	TOTAL	776 668,38		814 716,83	4,9%	848 431,08	4,1%	864 639,30	1,9%	941 071,29	8,8%
PRODUITS											
	603 Variation des stocks (approv. de marche)	21 862,16		28 560,47	30,7%	32 981,93	15,4%	44 950,69	36,3%	36 613,76	-18,5%
	70 VENTES	475 952,02		522 200,11	9,7%	543 853,54	4,1%	495 817,01	-8,8%	600 120,64	21,0%
	71 VARIATIONS D'INVENTAIRE : BIENS VIVANTS	235 402,72		240 039,26	2,0%	221 622,71	-7,7%	237 672,03	7,3%	295 468,67	24,3%
	72 PRODUCTION IMMOBILISEE ET AUTOCONSOMMEE	0,00		41 800,00		7 600,00	-81,8%	28 450,00	287,5%	32 300,00	9,7%
	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	35 594,16		42 359,70	19,0%	51 927,88	22,6%	53 419,01	2,9%	52 988,44	-0,8%
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 426,52		19 780,83	264,5%	34 783,86	75,8%	55 679,97	60,1%	232 366,39	317,3%
	76 PRODUITS FINANCIERS	730,29		332,67	-54,4%	779,88	134,4%	284,33	-63,5%	854,87	200,7%
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 718,35		0,00	-100,0%						
	78 REPRISES SUR AMORT. ET PROVISION	10 568,00		10 568,00	0,0%	10 568,00	0,0%	10 568,00	0,0%	10 568,00	0,0%
	79 TRANSFERTS DE CHARGES	0,00		0,00		904 017,80		927 841,04	2,6%	1 261 260,77	35,9%
	TOTAL	804 254,22		905 661,04	12,8%	904 017,80	-0,2%	927 841,04	2,6%	1 261 260,77	35,9%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		27 585,84		90 944,21	220,7%	55 596,72	-38,9%	83 201,74	13,7%	320 189,48	406,6%

RECAPITULATIF BUDGET PAR CHAPITRES SECTION DES OPERATIONS EN CAPITAL

Indicateurs financiers issus de Cocwinelle

Centre : 02 - EXPLOITATION G. DESCLAUDE

Exercice : 2021
Calculé le : 03/02/2022
Edité le : 03/02/2022

		Exercice		Données		2018		2019		2020		2021	
Capit.	Détail	Montant Annuel	Variation (N-1)	Montant Annuel	Variation (N-1)	Montant Annuel	Variation (N-1)	Montant Annuel	Variation (N-1)	Montant Annuel	Variation (N-1)	Montant Annuel	Variation (N-1)
	DEPENSES												
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 897,30	3,7%	9 228,36	3,7%	9 571,72	3,7%	9 927,87	3,7%	7 687,52	-22,6%		
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
	21 IMMO. CORPORELLES (hors biens vivants)	7 279,27	1142,4%	90 434,28	1142,4%	64 486,00	-28,7%	52 459,81	-18,6%	64 838,76	23,6%		
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		168 216,71	18,6%
	24 IMMO. CORPORELLES (biens vivants)	8 871,70	437,1%	47 646,09	437,1%	17 410,69	-63,5%	55 751,71	220,2%	86 127,00	18,6%		
	26 PARTICIP. CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	0,00		0,00		1 926,00		0,00	-100,0%	158,40			
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
	TOTAL	25 048,27	488,1%	147 308,73	488,1%	93 394,41	-36,6%	118 139,39	26,5%	307 028,39	159,9%		
	RECETTES												
	10 CAPITAL ET RESERVES	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 216,24	1012,1%	58 010,73	1012,1%	-19 735,99	-134,0%	22 400,00	-213,5%	16 399,51	-26,8%		
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
	26 PARTICIP. CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	
	TOTAL	5 216,24	1012,1%	58 010,73	1012,1%	-19 735,99	-134,0%	22 400,00	-213,5%	16 399,51	-26,8%		
	RESULTAT DES OPERATIONS EN CAPITAL												
	RESULTAT DE LA SECTION	-19 832,03	350,3%	-89 298,00	350,3%	-113 130,40	26,7%	-85 739,39	-15,4%	-290 628,88	203,6%		

RECAPITULATIF BILAN Indicateurs financiers issus de Cocwinelle

Centre : 02 - EXPLOITATION G. DESCLAUDE

Exercice : 2021
Calculé le : 03/02/2022
Edité le : 03/02/2022

Récapitulatif		Exercice				
Bilan	Détail	2017	2018	2019	2020	2021
Principaux éléments du bilan						
	Classe 1	1 124 345,87	1 253 504,45	1 269 215,46	1 334 321,33	1 652 654,80
	Classe 2	1 007 828,75	1 059 669,11	1 067 806,95	1 093 320,91	1 303 086,80
	Classe 3	257 264,88	268 619,73	254 504,84	262 622,72	332 082,43
	Solde Débit	171 898,35	160 480,74	86 969,47	88 975,46	344 367,81
	Solde Crédit	50 089,16	127 089,09	44 286,59	102 686,77	82 946,42
	Solde Débit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Solde Crédit	262 556,95	108 176,04	95 779,01	27 910,99	243 935,82
Principaux indicateurs du bilan						
	Fonds de roulement brut	116 517,12	193 835,34	201 408,51	241 000,42	349 568,00
	Besoin en fonds de roulement Brut	379 074,07	302 011,38	297 187,52	268 911,41	593 503,82
	Fonds de roulement net	-140 747,76	-74 784,39	-53 096,13	-41 622,30	17 485,57
	Besoin en fonds de roulement net	121 809,19	33 391,65	42 682,88	-13 711,31	261 421,39
	Fonds de roulement net mobilisable (FdR net - (comptes 15+164+165))	-140 747,76	-100 873,13	-69 613,15	-48 211,45	17 485,57

Saintes, le 04/11/2021

Agence Comptable
Rue Georges Desclaude
BP 10549
17119 SAINTES Cedex

**Monsieur le Directeur de l'EPLEFPA
Agrocampus de Saintonge**

N°
Affaire suivie par : M POUVREAU
Tél. : 05 46 93 88 66
Fax : 05 46 93 72 03
Mail : etienne.pouvreau@educagri.fr

Objet : Investissements AMI

Monsieur le Directeur,

Vous avez sollicité mon avis concernant les investissements au titre de l'AMI pour une période de réalisation prévisionnelle englobant les exercices 2022 à 2024.

Le présent avis se base sur l'analyse de la situation financière de l'établissement au 31/12/2020, assorti d'une actualisation des prévisions budgétaires pour 2021.

1. Eléments de contexte

Les investissements prévus portent sur un montant total de 915 000€ subventionnés à hauteur de 430 000€ soit 47%. Le montant autofinancé total est de 485 000€.

	Investissement	CR	Autofinancement	Emprunt
La Pichonnerie - Desclaude				
Projet 1 : hangar à fourrage	275 000,00 €	120 000,00 €	95 000,00 €	120 000,00 €
Projet 2 : couverture photovoltaïque	160 000,00 €	60 000,00 €	20 000,00 €	80 000,00 €
Sous-Total	435 000,00 €	180 000,00 €	55 000,00 €	200 000,00 €
Robot d'alimentation du troupeau laitier	250 000,00 €	120 000,00 €	30 000,00 €	100 000,00 €
Total La Pichonnerie	685 000,00 €	300 000,00 €	85 000,00 €	300 000,00 €
Domaine du Renaudin - Jonzac				
Robot de travail des vides	180 000,00 €	100 000,00 €	80 000,00 €	€
Les Serres de Chadignac				
Robot maraîcher pour la production de légumes	50 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €	€
TOTAL	915 000,00 €	430 000,00 €	185 000,00 €	300 000,00 €

Un recours à l'emprunt est envisagé pour 300 000€, la durée restant à préciser.

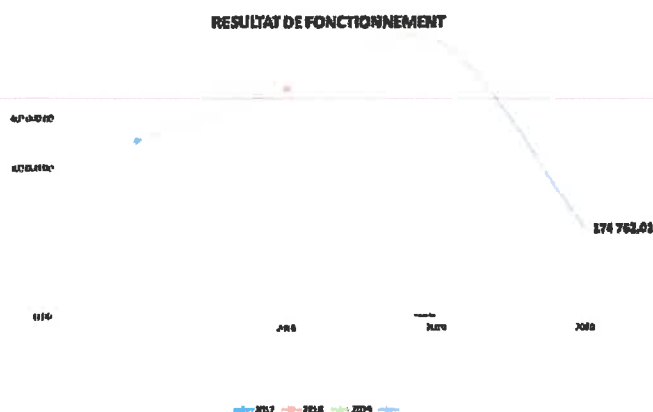
Le recours à l'emprunt est prévu par l'instruction M99 (Titre II §3.1.2.6) : « Le recours à l'emprunt ne peut normalement être envisagé que si les dépenses prévues sont génératrices de recettes permettant de faire face aux remboursements des annuités. »

Il également précisé que : « Cette analyse fera l'objet d'un document présenté au conseil d'administration à l'appui de la proposition de décision. Le conseil d'administration doit délibérer sur le montant, la durée, les modalités de l'emprunt, dont l'exécution ne pourra intervenir qu'à l'issue des délais de transmission réglementaires. »

Enfin, « la souscription d'un emprunt ne peut être poursuivie qu'après avoir recueilli les avis motivés du directeur départemental des finances publiques et de l'exécutif de la collectivité de rattachement (article R.811-67 du code rural et de la pêche maritime). »

2. Analyse financière statique

2.1 Le résultat



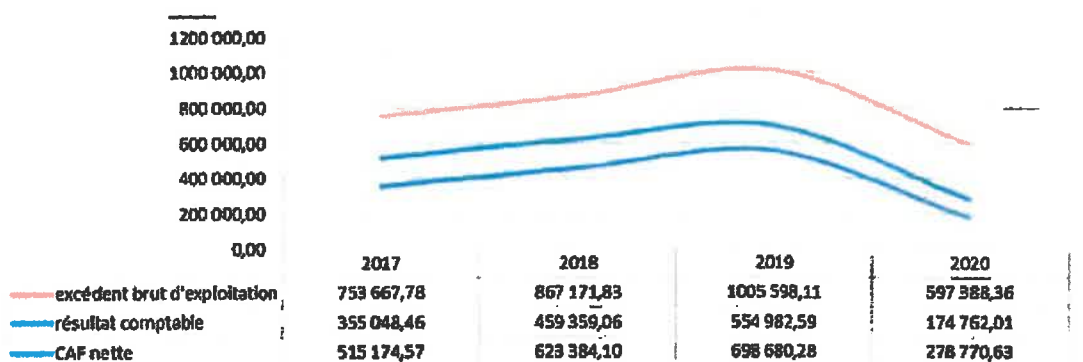
De 2017 à 2019 le compte de résultat poursuit une dynamique ascendante passant de +355K€ à +555K€. 2020 est marqué par une inversion nette de cette tendance avec un résultat positif de 175K€. Une partie de cette évolution se justifie par des facteurs conjoncturels (crise sanitaire, impact de 97K€) mais le déterminant majeur reste la hausse des charges de personnel (impact de 217K€), principalement sur le CFA.

La maîtrise des charges paraît donc altérée sur le dernier exercice clos, et

reflète un changement de la structure de coûts, qui rend la maîtrise du rythme de facturation et donc du BFR déterminante pour le bon maintien d'un niveau suffisant de trésorerie.

Sur cette même période, les produits liés à l'activité progressent globalement de 1.47% pour atteindre 6.98M€ avec un pic à 7.54M€ en 2019.

2.2 La CAF



Le solde entre les produits et charges décaissables est positif. La CAF Brute est de 288K€, et elle représente 4.28% (9,64% en 2019, 9% en 2018) des produits réels.

La CAF nette (CAF Brute moins le capital remboursé au titre des emprunts contractés par l'EPLFPA) est de 279K€.

Sur l'exercice écoulé, avec 100 euros encaissés, l'Etablissement a donc reconstitué son financement à hauteur de 4.28€ en brut, et 4.13€ en net.

Même après avoir subi une forte contraction par rapport aux 3 derniers exercices, la CAF Nette présente donc encore un niveau assez largement excédentaire.

En projection, le montant de l'annuité serait de l'ordre de 45K€ si l'on se fonde sur une durée brève (7 ans), ce qui indique que la CAF de l'EPLFPA couvre sans difficulté la charge de la dette.

2.3 L'endettement

Sur l'ensemble de la période, l'Etablissement n'a pas eu recours à l'emprunt. Le dernier emprunt souscrit l'a été en 2006 pour 120K€ sur 15 ans et sa dernière échéance a été honorée le 15/09/2021. L'EPLFPA de Saintonge ne rencontre donc aucune difficulté en ce qui concerne le remboursement de la dette au moyen de ses ressources d'exploitation.

2.4 Le FDR

FONDS DE ROULEMENT	2017	2018	2019	2020	n/p-1
Capitaux propres	7 084 633,86 €	7 651 267,70 €	8 099 976,24 €	8 208 820,61 €	109 844,67 €
Actif immobilisé	3 913 350,91 €	4 011 078,12 €	3 880 692,83 €	3 954 015,68 €	73 322,75 €
Dépréciations (C/39 et C/49)	44 941,50 €	44 941,50 €	44 941,50 €	0,00 €	-44 941,50 €
Fonds de roulement brut global	3 156 424,55 €	3 685 121,08 €	4 284 224,81 €	4 255 805,18 €	6 318,63 €
variation FDR	449 547,78 €	828 696,63 €	579 103,73 €	-6 918,55 €	-687 420,41 €

Entre 2017 et 2019, le FDR augmente de 35% mais ne progresse pas entre 2019 et 2020. Néanmoins, le FDR conserve un ratio satisfaisant (225 jours de charges réelles en brut, 175 jours en net)

2.5 Le FDR immédiatement mobilisable (FDRIM)

Éléments à retenir		2019	2020
Fonds de roulement net global au 31/12		3 002 851,93 €	3 303 936,54 €
Fonds de roulement lié à des dépenses futures probables ou certaines (N+1)		177 543,94 €	161 286,53 €
1	Provisions, passif social, dépréciations	44 941,50 €	0,00 €
2	Emprunt et dettes assimilées	55 603,09 €	6 389,15 €
3	Dettes à réaliser sur montes fidélités	76 919,35 €	134 607,48 €
412	Provisions pluriannuelles : restes à réaliser sur programmes d'investissement, prélèvements sur le quote de plan de retour à l'équilibre budgétaire		
Fonds de roulement affecté à des activités particulières (N+1)		0,00 €	0,00 €
5	Tarifs de participation à la formation continue		
7	Fonds de roulement appartenant à des structures comptables autonomes, non mobilisables (en particulier les établissements pour l'enseignement)		
Éléments de fragilité potentielle du fonds de roulement (N+1)		793 967,12 €	1 126 542,19 €
8	Estimable réserves de provisionnement déductibles à l'activité / Seuil de trésorerie prudentiel	300 000,00 €	1 072 729,62 €
9	Dettes supérieures à deux ans non provisionnées	-51 967,18 €	53 612,57 €
10	Dettes supérieures à deux ans non provisionnées	0,00 €	0,00 €
Fonds de roulement disponible			
Fonds disponible au 31/12		2 433 941,67 €	2 016 108,72 €
Variation FDR provisionnés (N+1)		219 309,09 €	119 309,09 €
Fonds disponible au 31/12		2 653 250,76 €	2 135 417,81 €
Ratio de FDR		138,64	129,64

L'analyse de la capacité à prélever (part mobilisable du FDR) indique au 31/12/2020 un ratio de 119.44 jours, soit le double du seuil prudentiel minimal appliqué aux EPLE. Si l'on projette un prélèvement sur fonds propres de 485 000€, le ratio tombe à 93.45 jours.

2.6 Le BFR

	2017	2018	2019	2020	n/p-1
Actif circulant d'exploitation	1 762 592,97 €	2 224 804,03 €	2 218 425,00 €	3 859 786,35 €	1 443 341,35 €
Dettes d'exploitation	711 811,47 €	943 054,89 €	776 109,13 €	1 194 951,16 €	418 842,02 €
Dépréciations (C/39 et C/49)	44 941,50 €	44 941,50 €	44 941,50 €	0,00 €	-44 941,50 €
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	1 095 723,00 €	1 328 790,84 €	1 485 257,37 €	2 484 815,20 €	979 557,83 €
variation BFR	21 111,87 €	231 067,84 €	156 466,53 €	979 557,83 €	
Actif circulant hors exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dettes hors exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin en fonds de roulement hors exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin en fonds de roulement	1 095 723,00 €	1 328 790,84 €	1 485 257,37 €	2 484 815,20 €	979 557,83 €
variation BFR	21 111,87 €	231 067,84 €	156 466,53 €	979 557,83 €	

Le BFR connaît une forte augmentation, pour l'essentiel liée à la constatation en fin d'exercice d'un volume de produits à recevoir inhabituel (+1229K€). Ce phénomène est notamment lié aux difficultés de mise en œuvre de la réforme du financement de l'apprentissage, qui a complexifié le processus de recettes en démultipliant le nombre de factures à émettre, nécessitant l'emploi de PAR avant clôture.

2.7 La Trésorerie

TRÉSORERIE	2017	2018	2019	2020	n/p-1
Trésorerie active	2 060 701,45 €	2 358 330,24 €	2 778 967,44 €	1 791 089,93 €	987 577,51 €
Trésorerie passive	- €	- €	- €	- €	- €
Trésorerie	2 060 701,45 €	2 358 330,24 €	2 778 967,44 €	1 791 089,93 €	987 577,51 €

Le ratio de jours de trésorerie perd un tiers de sa valeur entre 2019 (151 jours) et 2020 (100 jours) mais reste à un niveau satisfaisant également.

Au terme de l'examen de ces principaux indicateurs arrêtés au 31/12/2020, la situation de l'EPLFPA semble compatible avec le prélèvement proposé (FDR, trésorerie). Toutefois, ce dernier reste tributaire de la capacité de l'Etablissement à gérer les flux financiers (BFR) et faire face à ses engagements, flux qu'il convient donc d'analyser.

3. Analyse dynamique

3.1 Tableau des flux de trésorerie

Ainsi qu'il est possible de le constater, la trésorerie subit une forte dégradation, dont la cause est principalement à rechercher au niveau du flux de trésorerie généré par l'activité, qui subit l'augmentation très forte du BFR :

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2019	2020
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	554 982,59 €	174 782,01 €
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	361 158,37 €	371 719,04 €
- Plus-values de cessions	13 781,76 €	21 680,41 €
- Neutralisation des amortissements		
- Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	194 107,20 €	236 102,14 €
Capacité d'autofinancement	708 252,00 €	288 898,50 €
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
- Stocks	-15 817,81 €	90 593,71 €
- Créances d'exploitation	51 687,60 €	1 325 542,87 €
- Dettes d'exploitation	-167 069,92 €	558 189,27 €
- Autres créances liées à l'activité	-44 348,82 €	27 204,97 €
- Autres dettes liées à l'activité (y compris les intérêts courus)	124,36 €	-137 327,25 €
- Dépréciations	0,00 €	-44 941,50 €
Flux net de trésorerie généré par l'activité	549 785,47 €	-890 859,33 €
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	249 059,35 €	460 834,05 €
Cessions d'immobilisations	21 885,93 €	28 629,07 €
Réduction d'immobilisations financières	0,00 €	0,00 €
Subvention d'investissement reçues	107 596,87 €	145 214,67 €
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-119 576,55 €	-287 090,31 €
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Nouveaux emprunts	0,00 €	0,00 €
Remboursement d'emprunts	9 571,72 €	9 927,87 €
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-9 571,72 €	-9 927,87 €
Variation de trésorerie	420 637,20 €	-987 877,51 €
Trésorerie d'ouverture	2 358 330,24 €	2 778 967,44 €
Trésorerie de clôture	2 778 967,44 €	1 791 089,93 €
Variation de trésorerie	420 637,20 €	-987 877,51 €

3.2 Le tableau pluriannuel des flux financiers (TPFF)

Pour aller plus avant dans l'étude des flux de trésorerie liés à l'activité, il convient d'analyser l'excédent de trésorerie d'exploitation (ETE), au moyen du TPFF.

Il permet notamment de faire apparaître l'emploi de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE, ou « profit » brut) : s'il est supérieur à l'investissement en capital circulant (augmentation du BFR), la part non investie représente l'excédent de trésorerie d'exploitation, ou flux de trésorerie effective d'EBE compte tenu des décalages de paiement.

TABLEAU PLURIANNUEL DES FLUX FINANCIERS

Année	2017	2018	2019	2020	Var. N/N-1
Financement de la croissance par l'EBE :					
EBE	753 667,78	867 171,83	1 005 598,11	597 388,36	-40,59%
Variation du BFR	-71 111,87	231 067,84	158 466,53	979 557,83	518,15%
EBE - Variation du BFR = ETE (excédent de trésorerie d'exploitation)	824 779,65	636 103,99	847 131,58	-382 169,47	-145,11%
Investissements en immobilisations	168 818,10	483 375,50	247 565,35	460 934,05	86,19%
Subventions d'investissement	42 959,59	358 596,25	97 864,87	136 421,07	39,40%
ETE - Investissement en immobilisations autofinancées = DAFIC (disponible après financement de la croissance)	698 921,14	511 324,74	697 431,10	-706 682,45	-201,33%
L'endettement net et ses contreparties					
Variation de la dette	-8 897,30	-9 228,36	-9 571,72	-9 927,87	3,72%
- frais financiers	1 541,46	1 210,40	867,04	510,89	-41,08%
= SOLDE FINANCIER	-10 438,76	-10 438,76	-10 438,76	-10 438,76	0,00%
DAFIC + Solde Financier = SOLDE COURANT	688 482,38	500 885,98	686 992,34	-717 121,21	-201,33%

L'analyse des flux financiers laisse donc ici apparaître une dégradation brutale de l'excédent de trésorerie d'exploitation, qui trouve son origine dans une chute de 40% de l'EBE (-408K€) et dans le gonflement du BFR (+518% soit +821K€).

Le DAFIC était largement positif entre 2017 et 2019 avec un minima de 511K€, porté par un EBE robuste et une stratégie d'investissement sur fonds propres modérée.

Le DAFIC 2020, fortement négatif (-706K€) montre à la fois les effets de la faiblesse de l'EBE et ceux d'une dynamique d'acquisitions hors subventionnement plus soutenue.

Le solde financier est marginal au regard du DAFIC dans la formation du solde courant, ce qui indique que l'Etablissement dispose de marges sur le flux de la dette, via un nouvel endettement.

4. Conclusion

Il ressort de la lecture des résultats et des bilans une certaine solidité structurelle qui milite en faveur de la capacité de l'EPLFPA à faire face au projet d'investissement envisagé. Le dernier exercice clos ne s'inscrivant pas dans la tendance de consolidation financière observée sur la période, cet avis est donné sous la réserve que l'Etablissement recouvre dès 2021 sa capacité à dégager un excédent de trésorerie d'exploitation.

Afin de préserver davantage la trésorerie il peut être éventuellement recherché un relèvement du niveau d'endettement, sans que cela n'aggrave outre mesure les charges d'intérêts compte tenu de la faiblesse des taux actuellement servis.

L'Agent Comptable

Etienne POUREAU



Récapitulatif

Engagé au service de votre projet

Désignation	U	Quantité	Prix € HT	Montant € HT
0 - Permis de construire et constat d'huissier d'affichage	U	1,00	2 950,00	2 950,00
1 - VRD	U	1,00	120 864,48	120 864,48
2 - Gros Œuvre	U	1,00	92 863,88	92 863,88
3 - Charpente métallique	U	1,00	99 346,66	99 346,66
4 - Couverture / Bardage / Récupération des EP/Serrurerie	U	1,00	52 041,01	52 041,01
5 - Mise à la terre du bâtiment	U	1,00	1 350,00	1 350,00

Montant Total HT	369 416,03 €
TVA (20%)	73 883,21 €
Montant Total TTC	443 299,24 €

Mission d'Assistance à la Maitrise d'Ouvrage

Désignation	U	Quantité	Prix € HT	Montant € HT
0-Etudes				
0.1 – Etudes préliminaires et d'avant projet	U	1,00	1 950,00	1 950,00
0.2 – Dossier de Consultation des Entreprises	U	1,00	3 950,00	3 950,00
0.3 – Organisation des visites sur site, et interlocuteur technique des entreprises	U	1,00	2 650,00	2 650,00
0.4 – Analyse des offres et synthèses par corps d'état	U	1,00	2 550,00	2 550,00
0.5 – Accompagnement dans les négociations	U	1,00	1 930,00	1 930,00
0.6 – Accompagnement du Maître d'Ouvrage dans la réalisation des travaux	U	1,00	6 500,00	6 500,00
			Sous-total 0	19530,00

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DÉCENNALE OBLIGATOIRE et RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE n°2OPTI-2003935-A - MUTUELLE
ASSURANCE BRESSE BUGEY

Montant Total HT	19 530,00 €
TVA (20%)	3 906,00 €
Montant Total TTC	23 436,00 €



Gregory Nadal : 06 51 91 55 16
Valentin Kucholak : 06 65 72 04 01



contact@horizon-atlantique.fr



25 rue des Voichérons
47100 SAINTES



Lycée Georges Desclauze
Construction d'un hangar agricole
21-005

Récapitulatif

Engagé au service de votre projet

Estimations des autres dépenses (à charge du maitre d'ouvrage)

Désignation	U	Quantité	Prix € HT	Montant € HT
0- Estimation autres dépenses				
0.1 - Etude de sol	U	1,00	2 150,00	2 150,00
0.2 - Bureau de contrôle	U	1,00	1 850,00	1 850,00
0.3 - Coordinateur SPS	U	1,00	1 850,00	1 850,00
			Sous-total 0	5 850,00

Montant Total HT	5 850,00 €
TVA (20%)	1 170,00 €
Montant Total TTC	7 020,00 €



Gregory Nadal : 06 51 91 33 16
Valentin Kuchlak : 06 65 12 04 01



contact@horizon-atlantique.fr



15 rue des Vanherons
17000 SAINTES

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PRÉVISIONNEL

Emprunteur(s) : ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFES

Référence : 300471428700020407202

Edité le : 20/01/2022

PRET MODULABLE AGRICOLE

Montant nominal : 200 000,00 EUR

Taux initial : 1,05% fixe

Durée d'amortissement : 180 mois

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

	DATE	CAPITAL RESTANT DU EN DEBUT DE PERIODE	CAPITAL AMORTI	INTERETS	ASSURANCE*	TOTAL ECHEANCE
1	05/05/2022	200 000,00	0,00	175,00	0,00	175,00
2	05/06/2022	200 000,00	0,00	175,00	0,00	175,00
3	05/07/2022	200 000,00	0,00	175,00	0,00	175,00
4	05/08/2022	200 000,00	0,00	175,00	0,00	175,00
5	05/09/2022	200 000,00	0,00	175,00	0,00	175,00
6	05/10/2022	200 000,00	1 026,39	175,00	0,00	1 201,39
7	05/11/2022	198 973,61	1 027,29	174,10	0,00	1 201,39
8	05/12/2022	197 946,32	1 028,19	173,20	0,00	1 201,39
Total 2022			3 081,87	1 397,30	0,00	4 479,17
9	05/01/2023	196 918,13	1 029,09	172,30	0,00	1 201,39
10	05/02/2023	195 889,04	1 029,99	171,40	0,00	1 201,39
11	05/03/2023	194 859,05	1 030,89	170,50	0,00	1 201,39
12	05/04/2023	193 828,16	1 031,79	169,60	0,00	1 201,39
13	05/05/2023	192 796,37	1 032,69	168,70	0,00	1 201,39
14	05/06/2023	191 763,68	1 033,60	167,79	0,00	1 201,39
15	05/07/2023	190 730,08	1 034,50	166,89	0,00	1 201,39
16	05/08/2023	189 695,58	1 035,41	165,98	0,00	1 201,39
17	05/09/2023	188 660,17	1 036,31	165,08	0,00	1 201,39
18	05/10/2023	187 623,86	1 037,22	164,17	0,00	1 201,39
19	05/11/2023	186 586,64	1 038,13	163,26	0,00	1 201,39
20	05/12/2023	185 548,51	1 039,04	162,35	0,00	1 201,39
Total 2023			12 408,66	2 008,02	0,00	14 416,68
21	05/01/2024	184 509,47	1 039,94	161,45	0,00	1 201,39
22	05/02/2024	183 469,53	1 040,85	160,54	0,00	1 201,39
23	05/03/2024	182 428,68	1 041,76	159,63	0,00	1 201,39
24	05/04/2024	181 386,92	1 042,68	158,71	0,00	1 201,39
25	05/05/2024	180 344,24	1 043,59	157,80	0,00	1 201,39
26	05/06/2024	179 300,65	1 044,50	156,89	0,00	1 201,39
27	05/07/2024	178 256,15	1 045,42	155,97	0,00	1 201,39
28	05/08/2024	177 210,73	1 046,33	155,06	0,00	1 201,39

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

	DATE	CAPITAL RESTANT DU EN DEBUT DE PERIODE	CAPITAL AMORTI	INTERETS	ASSURANCE*	TOTAL ECHEANCE
29	05/09/2024	176 164,40	1 047,25	154,14	0,00	1 201,39
30	05/10/2024	175 117,15	1 048,16	153,23	0,00	1 201,39
31	05/11/2024	174 068,99	1 049,08	152,31	0,00	1 201,39
32	05/12/2024	173 019,91	1 050,00	151,39	0,00	1 201,39
Total 2024			12 539,56	1 877,12	0,00	14 416,68
33	05/01/2025	171 969,91	1 050,92	150,47	0,00	1 201,39
34	05/02/2025	170 918,99	1 051,84	149,55	0,00	1 201,39
35	05/03/2025	169 867,15	1 052,76	148,63	0,00	1 201,39
36	05/04/2025	168 814,39	1 053,68	147,71	0,00	1 201,39
37	05/05/2025	167 760,71	1 054,60	146,79	0,00	1 201,39
38	05/06/2025	166 706,11	1 055,52	145,87	0,00	1 201,39
39	05/07/2025	165 650,59	1 056,45	144,94	0,00	1 201,39
40	05/08/2025	164 594,14	1 057,37	144,02	0,00	1 201,39
41	05/09/2025	163 536,77	1 058,30	143,09	0,00	1 201,39
42	05/10/2025	162 478,47	1 059,22	142,17	0,00	1 201,39
43	05/11/2025	161 419,25	1 060,15	141,24	0,00	1 201,39
44	05/12/2025	160 359,10	1 061,08	140,31	0,00	1 201,39
Total 2025			12 671,89	1 744,79	0,00	14 416,68
45	05/01/2026	159 298,02	1 062,00	139,39	0,00	1 201,39
46	05/02/2026	158 236,02	1 062,93	138,46	0,00	1 201,39
47	05/03/2026	157 173,09	1 063,86	137,53	0,00	1 201,39
48	05/04/2026	156 109,23	1 064,79	136,60	0,00	1 201,39
49	05/05/2026	155 044,44	1 065,73	135,66	0,00	1 201,39
50	05/06/2026	153 978,71	1 066,66	134,73	0,00	1 201,39
51	05/07/2026	152 912,05	1 067,59	133,80	0,00	1 201,39
52	05/08/2026	151 844,46	1 068,53	132,86	0,00	1 201,39
53	05/09/2026	150 775,93	1 069,46	131,93	0,00	1 201,39
54	05/10/2026	149 706,47	1 070,40	130,99	0,00	1 201,39
55	05/11/2026	148 636,07	1 071,33	130,06	0,00	1 201,39
56	05/12/2026	147 564,74	1 072,27	129,12	0,00	1 201,39
Total 2026			12 805,55	1 611,13	0,00	14 416,68
57	05/01/2027	146 492,47	1 073,21	128,18	0,00	1 201,39
58	05/02/2027	145 419,26	1 074,15	127,24	0,00	1 201,39
59	05/03/2027	144 345,11	1 075,09	126,30	0,00	1 201,39
60	05/04/2027	143 270,02	1 076,03	125,36	0,00	1 201,39
61	05/05/2027	142 193,99	1 076,97	124,42	0,00	1 201,39
62	05/06/2027	141 117,02	1 077,91	123,48	0,00	1 201,39
63	05/07/2027	140 039,11	1 078,86	122,53	0,00	1 201,39
64	05/08/2027	138 960,25	1 079,80	121,59	0,00	1 201,39
65	05/09/2027	137 880,45	1 080,74	120,65	0,00	1 201,39

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

	DATE	CAPITAL RESTANT DU EN DEBUT DE PERIODE	CAPITAL AMORTI	INTERETS	ASSURANCE*	TOTAL ECHEANCE
66	05/10/2027	136 799,71	1 081,89	119,70	0,00	1 201,39
67	05/11/2027	135 718,02	1 082,64	118,75	0,00	1 201,39
68	05/12/2027	134 635,38	1 083,58	117,81	0,00	1 201,39
Total 2027			12 940,67	1 476,01	0,00	14 416,68
69	05/01/2028	133 551,80	1 084,53	116,86	0,00	1 201,39
70	05/02/2028	132 467,27	1 085,48	115,91	0,00	1 201,39
71	05/03/2028	131 381,79	1 086,43	114,96	0,00	1 201,39
72	05/04/2028	130 295,36	1 087,38	114,01	0,00	1 201,39
73	05/05/2028	129 207,88	1 088,33	113,06	0,00	1 201,39
74	05/06/2028	128 119,65	1 089,29	112,10	0,00	1 201,39
75	05/07/2028	127 030,36	1 090,24	111,15	0,00	1 201,39
76	05/08/2028	125 940,12	1 091,19	110,20	0,00	1 201,39
77	05/09/2028	124 848,93	1 092,15	109,24	0,00	1 201,39
78	05/10/2028	123 756,78	1 093,10	108,29	0,00	1 201,39
79	05/11/2028	122 663,68	1 094,06	107,33	0,00	1 201,39
80	05/12/2028	121 569,62	1 095,02	106,37	0,00	1 201,39
Total 2028			13 077,20	1 339,48	0,00	14 416,68
81	05/01/2029	120 474,60	1 095,97	105,42	0,00	1 201,39
82	05/02/2029	119 378,63	1 096,93	104,46	0,00	1 201,39
83	05/03/2029	118 281,70	1 097,89	103,50	0,00	1 201,39
84	05/04/2029	117 183,81	1 098,85	102,54	0,00	1 201,39
85	05/05/2029	116 084,96	1 099,82	101,57	0,00	1 201,39
86	05/06/2029	114 985,14	1 100,78	100,61	0,00	1 201,39
87	05/07/2029	113 884,36	1 101,74	99,65	0,00	1 201,39
88	05/08/2029	112 782,62	1 102,71	98,68	0,00	1 201,39
89	05/09/2029	111 679,91	1 103,67	97,72	0,00	1 201,39
90	05/10/2029	110 576,24	1 104,64	96,75	0,00	1 201,39
91	05/11/2029	109 471,60	1 105,60	95,79	0,00	1 201,39
92	05/12/2029	108 366,00	1 106,57	94,82	0,00	1 201,39
Total 2029			13 215,17	1 201,51	0,00	14 416,68
93	05/01/2030	107 259,43	1 107,54	93,85	0,00	1 201,39
94	05/02/2030	106 151,89	1 108,51	92,88	0,00	1 201,39
95	05/03/2030	105 043,38	1 109,48	91,91	0,00	1 201,39
96	05/04/2030	103 933,90	1 110,45	90,94	0,00	1 201,39
97	05/05/2030	102 823,45	1 111,42	89,97	0,00	1 201,39
98	05/06/2030	101 712,03	1 112,39	89,00	0,00	1 201,39
99	05/07/2030	100 599,64	1 113,37	88,02	0,00	1 201,39
100	05/08/2030	99 486,27	1 114,34	87,05	0,00	1 201,39
101	05/09/2030	98 371,93	1 115,31	86,08	0,00	1 201,39
102	05/10/2030	97 256,62	1 116,29	85,10	0,00	1 201,39

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

	DATE	CAPITAL RESTANT DU EN DEBUT DE PERIODE	CAPITAL AMORTI	INTERETS	ASSURANCE*	TOTAL ECHEANCE
103	05/11/2030	96 140,33	1 117,27	84,12	0,00	1 201,39
104	05/12/2030	95 023,06	1 118,24	83,15	0,00	1 201,39
	Total 2030		13 354,61	1 062,07	0,00	14 416,68
105	05/01/2031	93 904,82	1 119,22	82,17	0,00	1 201,39
106	05/02/2031	92 785,60	1 120,20	81,19	0,00	1 201,39
107	05/03/2031	91 665,40	1 121,18	80,21	0,00	1 201,39
108	05/04/2031	90 544,22	1 122,16	79,23	0,00	1 201,39
109	05/05/2031	89 422,06	1 123,15	78,24	0,00	1 201,39
110	05/06/2031	88 298,91	1 124,13	77,26	0,00	1 201,39
111	05/07/2031	87 174,78	1 125,11	76,28	0,00	1 201,39
112	05/08/2031	86 049,67	1 126,10	75,29	0,00	1 201,39
113	05/09/2031	84 923,57	1 127,08	74,31	0,00	1 201,39
114	05/10/2031	83 796,49	1 128,07	73,32	0,00	1 201,39
115	05/11/2031	82 668,42	1 129,06	72,33	0,00	1 201,39
116	05/12/2031	81 539,36	1 130,04	71,35	0,00	1 201,39
	Total 2031		13 495,50	921,18	0,00	14 416,68
117	05/01/2032	80 409,32	1 131,03	70,36	0,00	1 201,39
118	05/02/2032	79 278,29	1 132,02	69,37	0,00	1 201,39
119	05/03/2032	78 146,27	1 133,01	68,38	0,00	1 201,39
120	05/04/2032	77 013,26	1 134,00	67,39	0,00	1 201,39
121	05/05/2032	75 879,26	1 135,00	66,39	0,00	1 201,39
122	05/06/2032	74 744,26	1 135,99	65,40	0,00	1 201,39
123	05/07/2032	73 608,27	1 136,98	64,41	0,00	1 201,39
124	05/08/2032	72 471,29	1 137,98	63,41	0,00	1 201,39
125	05/09/2032	71 333,31	1 138,97	62,42	0,00	1 201,39
126	05/10/2032	70 194,34	1 139,97	61,42	0,00	1 201,39
127	05/11/2032	69 054,37	1 140,97	60,42	0,00	1 201,39
128	05/12/2032	67 913,40	1 141,97	59,42	0,00	1 201,39
	Total 2032		13 637,89	778,79	0,00	14 416,68
129	05/01/2033	66 771,43	1 142,96	58,43	0,00	1 201,39
130	05/02/2033	65 628,47	1 143,97	57,42	0,00	1 201,39
131	05/03/2033	64 484,50	1 144,97	56,42	0,00	1 201,39
132	05/04/2033	63 339,53	1 145,97	55,42	0,00	1 201,39
133	05/05/2033	62 193,56	1 146,97	54,42	0,00	1 201,39
134	05/06/2033	61 046,59	1 147,97	53,42	0,00	1 201,39
135	05/07/2033	59 898,62	1 148,98	52,41	0,00	1 201,39
136	05/08/2033	58 749,64	1 149,98	51,41	0,00	1 201,39
137	05/09/2033	57 599,66	1 150,99	50,40	0,00	1 201,39
138	05/10/2033	56 448,67	1 152,00	49,39	0,00	1 201,39
139	05/11/2033	55 296,67	1 153,01	48,38	0,00	1 201,39

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

	DATE	CAPITAL RESTANT DU EN DEBUT DE PERIODE	CAPITAL AMORTI	INTERETS	ASSURANCE*	TOTAL ECHEANCE
140	05/12/2033	54 143,66	1 154,01	47,38	0,00	1 201,39
	Total 2033		13 781,78	634,90	0,00	14 416,68
141	05/01/2034	52 989,65	1 155,02	46,37	0,00	1 201,39
142	05/02/2034	51 834,63	1 156,03	45,36	0,00	1 201,39
143	05/03/2034	50 678,60	1 157,05	44,34	0,00	1 201,39
144	05/04/2034	49 521,55	1 158,06	43,33	0,00	1 201,39
145	05/05/2034	48 363,49	1 159,07	42,32	0,00	1 201,39
146	05/06/2034	47 204,42	1 160,09	41,30	0,00	1 201,39
147	05/07/2034	46 044,33	1 161,10	40,29	0,00	1 201,39
148	05/08/2034	44 883,23	1 162,12	39,27	0,00	1 201,39
149	05/09/2034	43 721,11	1 163,13	38,26	0,00	1 201,39
150	05/10/2034	42 557,98	1 164,15	37,24	0,00	1 201,39
151	05/11/2034	41 393,83	1 165,17	36,22	0,00	1 201,39
152	05/12/2034	40 228,66	1 166,19	35,20	0,00	1 201,39
	Total 2034		13 927,18	489,50	0,00	14 416,68
153	05/01/2035	39 062,47	1 167,21	34,18	0,00	1 201,39
154	05/02/2035	37 895,26	1 168,23	33,16	0,00	1 201,39
155	05/03/2035	36 727,03	1 169,25	32,14	0,00	1 201,39
156	05/04/2035	35 557,78	1 170,28	31,11	0,00	1 201,39
157	05/05/2035	34 387,50	1 171,30	30,09	0,00	1 201,39
158	05/06/2035	33 216,20	1 172,33	29,06	0,00	1 201,39
159	05/07/2035	32 043,87	1 173,35	28,04	0,00	1 201,39
160	05/08/2035	30 870,52	1 174,38	27,01	0,00	1 201,39
161	05/09/2035	29 696,14	1 175,41	25,98	0,00	1 201,39
162	05/10/2035	28 520,73	1 176,43	24,96	0,00	1 201,39
163	05/11/2035	27 344,30	1 177,46	23,93	0,00	1 201,39
164	05/12/2035	26 168,84	1 178,49	22,90	0,00	1 201,39
	Total 2035		14 074,12	342,56	0,00	14 416,68
165	05/01/2036	24 988,35	1 179,53	21,86	0,00	1 201,39
166	05/02/2036	23 808,82	1 180,56	20,83	0,00	1 201,39
167	05/03/2036	22 628,26	1 181,59	19,80	0,00	1 201,39
168	05/04/2036	21 446,67	1 182,62	18,77	0,00	1 201,39
169	05/05/2036	20 264,05	1 183,66	17,73	0,00	1 201,39
170	05/06/2036	19 080,39	1 184,69	16,70	0,00	1 201,39
171	05/07/2036	17 895,70	1 185,73	15,66	0,00	1 201,39
172	05/08/2036	16 709,97	1 186,77	14,62	0,00	1 201,39
173	05/09/2036	15 523,20	1 187,81	13,58	0,00	1 201,39
174	05/10/2036	14 335,39	1 188,85	12,54	0,00	1 201,39
175	05/11/2036	13 146,54	1 189,89	11,50	0,00	1 201,39
176	05/12/2036	11 956,65	1 190,93	10,46	0,00	1 201,39

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

	DATE	CAPITAL RESTANT DU EN DEBUT DE PERIODE	CAPITAL AMORTI	INTERETS	ASSURANCE*	TOTAL ECHEANCE
	Total 2036		14 222,63	194,05	0,00	14 416,68
177	05/01/2037	10 765,72	1 191,97	9,42	0,00	1 201,39
178	05/02/2037	9 573,75	1 193,01	8,38	0,00	1 201,39
179	05/03/2037	8 380,74	1 194,06	7,33	0,00	1 201,39
180	05/04/2037	7 186,68	1 195,10	6,29	0,00	1 201,39
181	05/05/2037	5 991,58	1 196,15	5,24	0,00	1 201,39
182	05/06/2037	4 795,43	1 197,19	4,20	0,00	1 201,39
183	05/07/2037	3 598,24	1 198,24	3,15	0,00	1 201,39
184	05/08/2037	2 400,00	1 199,29	2,10	0,00	1 201,39
185	05/09/2037	1 200,71	1 200,71	1,05	0,00	1 201,76
	Total 2037		10 765,72	47,16	0,00	10 812,88
	TOTAL		200 000,00	17 125,57	0,00	217 125,57

*Dans le cas où l'assurance groupe n'est pas prélevée par le prêteur, l'échéancier de prélèvement des cotisations sera communiqué par l'assureur.

La convention AERAS est destinée à faciliter l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes présentant un risque de santé aggravé.

Si vous souhaitez plus d'information vous pouvez en parler à votre chargé de clientèle ou téléphoner au n° 0 820 377 377 (service 0,12€/min + prix appel).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de
Saintonge

Délibération N° 22-05 Bis Année 2022 n° du CA : 1 n° de l'acte : 05 Bis

CATÉGORIE DE L'ACTE : DÉCISION

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : MODIFICATIONS DES CONDITIONS d'EMPLOI
des emplois de droit privé sur le budget de l'EPLEFPA**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code du travail,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu la convention collective nationale de la production agricole et des CUMA du 15 septembre 2020,
Vu les délibérations n°17-62 du 23 novembre 2007 et n°19-84 du 28 novembre 2019 créant les emplois sur
le centre exploitation « La Pichonnerie »,
Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le
25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

<u>Début de séance</u>	approuve à compter du 15 avril 2022, les modifications des conditions d’emploi des salariés rémunérés sur budget du centre exploitation « La Pichonnerie », selon le tableau ci-joint.
CA installé	
Quorum : 16	
Présents : 21	
Absents ou Excusés : 9	
<u>Vote de la délibération</u>	
Pour : 21	
Contre : 0	
	Ces modifications seront insérées dans le tableau des emplois.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



N° emploi	Situation actuelle				Propositions de modifications		
	Catégorie d'emploi	Nature de l'emploi	Rémunération principale	Rémunération accessoire	Catégorie d'emploi	Nature de l'emploi	Rémunération principale Rémunération accessoire
02-01	Ouvrier qualifié	Vacher	3 ^{ème} G	Prime ancienneté + avantage en nature (logement)	Coefficient de l'emploi : 19	Ouvrier atelier bovin	Palier 3 + majoration de 0 à 40 % selon diplôme, ancienneté ou expérience professionnelle Prime ancienneté + avantage en nature (logement)
02-02	Ouvrier qualifié	Ouvrier qualifié polyvalent	Coefficient 302	Prime ancienneté	Coefficient de l'emploi : 11	Ouvrier polyvalent agriculture et vigne	Palier 1 + majoration de 0 à 40 % selon diplôme, ancienneté ou expérience professionnelle Prime ancienneté
02-03	Ouvrier	Ouvrier polyvalent	Coefficient 301		Coefficient de l'emploi : 9	Ouvrier polyvalent agriculture et vigne	Palier 1 + majoration de 0 à 40 % selon diplôme, ancienneté ou expérience professionnelle
02-10	Ouvrier	Ouvrier polyvalent	Coefficient 301		Coefficient de l'emploi : 9	Ouvrier polyvalent agriculture et vigne	Palier 1 + majoration de 0 à 40 % selon diplôme, ancienneté ou expérience professionnelle

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-06

Année : 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 06

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : AMENAGEMENT D'UN PARKING – PARCELLE DES FOURNEAUX
SITE DESCLAUDE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du Conseil d'exploitation de La Pichonnerie en date du 25/10/2021,
Sur proposition du Directeur de l'EPLFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire
le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 21

Absents
ou Excusés : 3

**Vote de la
délibération**

Pour : 21

Contre : 0

Autorise le directeur à étudier la faisabilité d'aménager un parking sur la parcelle des Fourneaux en lien avec le Conseil Régional et la Ville de Saintes, afin de sécuriser la cour du lycée Desclaude où circulent bus et véhicules des personnels, parents, visiteurs, et afin de sécuriser les abords.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-07

Année : 2022

n° du CA : 1

N° de l'acte : 07

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : PROJET D'AUGMENTATION DE SURFACE DE BATIMENTS
SITE DE JONZAC

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du Directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 21

**Absents
ou Excusés :** 9

Autorise le directeur à proposer un projet d'augmentation de surface de bâtiments sur le site de Jonzac après étude avec le Conseil Régional :

- Soit par installation de bâtiments provisoires
- Soit par construction du Conseil Régional

L'accroissement actuel des effectifs d'apprenants et de personnels sur le site de Jonzac et le potentiel de développement pour répondre aux besoins de formation de salariés et d'entrepreneurs pour nos filières, nécessitent d'étudier la possibilité d'augmenter les surfaces de bâtiments sur le site de Jonzac.

**Vote de la
délibération**

Pour : 21

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-08

Année : 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 08

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : CARTE DES FORMATIONS du CFAA17

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA de Saintonge,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD, Président,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 21

Absents
ou Excusés : 3

**Vote de la
délibération**

Pour : 21

Contre : 0

Approuve l'ouverture en septembre 2022 de la formation suivante :

- CAPA Métiers de l'Agriculture Support Elevage Ruminants
- Modalité : apprentissage
- Durée de formation : 910 H de formation en centre en 2 ans

Pièces jointes : -

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-09

Année : 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 09

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : FACTURATION DES COUTS FORMATIONS DU CFAA17

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA de Saintonge,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire
le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD, Président,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 21

Absents
ou Excusés : 9

**Vote de la
délibération**

Pour :

21

Contre :

0

Approuve les modalités suivantes de facturation du coût de formation, à compter du 01/06/2022, applicables aux conventions de formation conclues avec les entreprises signant des contrats d'apprentissage.

Code de la
formation

Libellé de la formation/Libellé de la CPNE

Coût Formation

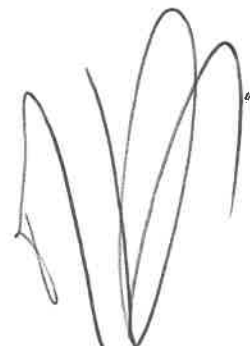
50321130

CAPA Métiers de l'Agriculture Support « Ruminants »

6 377,00 €

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-10

Année : 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 10

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : GRATIFICATION DE STAGIAIRES

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles L124-6 et D124-6,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA de Saintonge,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire
le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD, Président,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 21

Absents
ou Excusés : 3

**Vote de la
délibération**

Pour : 21

Contre : 0

Approuve le versement d'une gratification versée mensuellement à tout stagiaire effectuant un stage au sein de l'Agrocampus 17 d'une durée supérieure à 2 mois au cours d'une même année scolaire (consécutif ou non).

Cette gratification minimale est fixée à 15% du plafond de la sécurité sociale soit 3,90 € brut par heure de stage pour l'année 2022.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricole de Saintonge

Délibération N°22-11

Année : 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 11

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : TARIFS DE PENSION ET DE DEMI-PENSION

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD, Président,

Approuve les tarifs de pension et de demi-pension ci-dessous à compter du 01/09/2022 suite à la proposition du Conseil Régional d'augmentation de 3% des tarifs :

TARIFS ½ PENSION ET PENSION ELEVES ET ETUDIANTS

LEGTA Georges DESCLAUDE - LPA le Renaudin –LPA Chadignac

2 nd Cycle ½ Pensionnaire – 5 jours	551€
2 nd Cycle ½ Pensionnaire – 4 jours	518€
2 nd Cycle Interne – 5 jours	1 575€
2 nd Cycle Interne – 4 jours	1 481€
2 nd Cycle Interne - Externé	1 345€
Etudiant ½ pensionnaire	680€
Etudiant Interne Chambre à deux lits	1 576€
Supplément chambre indiv.	226€
Etudiant Interne - Externé	1 345€

Ces tarifs concernent les lycéens, les élèves des classes pré-bac, post-bac et les apprentis.

NB : c'est le Conseil Régional qui arrête les tarifs de restauration et d'hébergement, le Conseil d'Administration émet une proposition.

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 21

Absents
ou Excusés : 9

**Vote de la
délibération**

Pour : 14

Contre : 4

Abstention : 3

Pièces jointes : -

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-12

Année : 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 12

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : Modification des conditions de rémunération des emplois d'ASSISTANTS
D'EDUCATION rémunérés sur le budget de l'EPLFPA**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 modifié fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation ;
Vu l'arrêté du 15 décembre 2021 fixant le taux horaire des heures supplémentaires effectuées par les assistants d'éducation ;
Vu les délibérations n° 07-1-10 en date du 23/11/2007, n° 13-50 en date du 18/11/2013, n° 17-27 en date du 20/06/2017, n° 21-96, et n° 21-100 en date du 26/11/2021, du conseil d'administration de l'EPLFPA créant les emplois permanents ;

Sur proposition du Directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 21

**Absents
ou Excusés :** 3

Approuve la modification des conditions de rémunération des emplois d'assistants d'éducation rémunérés sur budget de l'EPLFPA, à compter du 1^{er} mai 2022, comme suit :

Lycée	N° emploi	Modalités de rémunération actuelle	Nouvelles modalités de rémunération
LEGTA DESCLAUDE	01-06	Emploi dont les missions n'ouvrent pas droit à versement d'heures supplémentaires	Emplois dont les missions ouvrent droit à versement d'heures supplémentaires en application du décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 modifié Taux horaire de l'indemnité pour heures supplémentaires fixé par l'arrêté du 15 décembre 2021
	01-09		
	01-10		
	01-11		
	01-12		
	01-13		
	01-14		
	01-35		
LPA JONZAC	05-01		
	05-03		
	05-04		
	05-08		
	05-12		
LPH CHADIGNAC	07-02		
	07-03		
	07-05		
	07-06		
	07-07		
	07-26		
	07-27		

**Vote de la
délibération**

Pour : 21

Contre : 0

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N°22-13

Année : 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 13

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : CONCESSIONS DE LOGEMENTS PAR N.A.S ET C.O.P
SITE DESCLAUDE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 21

Absents

ou Excusés : 3

**Vote de la
délibération**

Pour : 12

Contre : 6

Abstention : 3

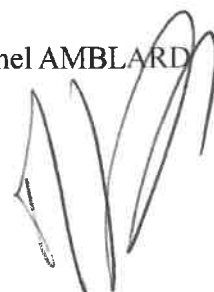
Emet un avis favorable concernant l'affectation des différents logements et autorise le Directeur de l'Agrocampus de Saintonge à signer avec la Région Nouvelle-Aquitaine les conventions concernant les concessions de logement selon le tableau joint en annexe (Actualisation en jaune).

→ L'agent d'accueil du LEGTA Georges Desclaude sera logé en COP du 01/03/2022 au 31/08/2022, puis en NAS à compter du 01/09/2022.

Pièce jointe : Tableau Concession de logement

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



CONCESSIONS DE LOGEMENT ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Identification du lycée : Georges Desclaude, SAINTES

Nombre de logements existant au sein de l'établissement : 15

Nombre de logements existant à l'extérieur de l'établissement : 0

Calcul de l'effectif pondéré à la rentrée 2021 : 1773 Droit à NAS = 6

OCCUPATION PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE (NAS)

Agents de direction, de gestion et d'éducation : préciser la fonction	Nom et Prénom	Adresse du logement (préciser s'il y a lieu le n° du bâtiment, du logement, l'étage...)	Nombre de pièces	Surface m2	Valeur locative	N° et date de délibération du conseil d'administration
Proviseur		Les Anémones	6	130	4 962 €	n°16-42 du 10/06/2016
Proviseur-adjoint		Les Fourneaux	6	140	3 692 €	n°14-66 du 27/11/2014
CPE		Les Iris n°1	4	102	2 419 €	n°14-66 du 27/11/2014
CPE		Les Iris n°2	4	102	2 419 €	n°17-10 du 30/03/2017
Bureaux		Logement CFPPA	3	80	1 835 €	n°21-34 du 26/03/2021
Gestionnaire		Les Bleuets n°2	4	102	2 432 €	n°15-67 du 27/11/2015
Agents soignants, ouvriers et de service : préciser la fonction		Adresse du logement (préciser s'il y a lieu le n° du bâtiment, du logement, l'étage...)	Nombre de pièces	Surface m2	Valeur locative	N° et date de délibération du conseil d'administration
Vacher		Les Lilas	5	144	2 762 €	n°14-66 du 27/11/2014

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE (COP)

Fonction	Nom et Prénom	Adresse du logement (préciser s'il y a lieu le n° du bâtiment, du logement, l'étage...)	Nombre de pièces	Surface m2	Valeur locative	N° et date de délibération du conseil d'administration
Ouvrier d'exploitation		Coumilleau	3	74	4 912 €	n°14-66 du 27/11/2014
Agent d'accueil du LEGTA		Les Bleuets n°1	4	102	2 432 €	n°22-13 du 25/03/2022

LOGEMENTS VACANTS

Préciser la raison : dérogation, vétusté, nombre de logement suffisant...	Nom et Prénom	Adresse du logement (préciser s'il y a lieu le n° du bâtiment, du logement, l'étage...)	Nombre de pièces	Surface m2	Valeur locative	N° et date de délibération du conseil d'administration
Vétusté		Liserons n°1	2	79	1 899 €	
Vétusté		Liserons n°2	2	78	3 930 €	
Vétusté		Gypsofile n°1	3	63	1 672 €	
Vétusté		Gypsofile n°2	3	63	1 672 €	
Vétusté		Héliotrope n°1	3	63	1 672 €	
Vétusté		Héliotrope n°2	3	63	1 672 €	

DEROGATIONS A L'OBLIGATION DE LOGER PAR NAS

Indiquer la fonction de l'agent auquel la dérogation à l'obligation de loger par NAS est accordée	Nom et Prénom	Adresse du logement libéré (préciser s'il y a lieu le n° du bâtiment, du logement, l'étage...)	Nombre de pièces	Surface m2	Valeur locative	Ref. Autorisation Autorité académique et/ou collectivité rattachement

ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-14

Année : 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 14

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☒ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : PLANS D'EVALUATION BAC GENERAL ET BAC STAV LEGTA GEORGES DECLAUDE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Après consultation du Conseil intérieur du LEGTA Georges Desclaude en date du 22/10/2021,
Sur proposition du Directeur de l'EPLFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 21

Absents
ou Excusés : 9

Vote de la délibération

Pour : 21

Contre : 0

Est informé des plans d'évaluation du Bac Général et Bac STAV à compter de la session de juin 2022.

Pièces jointes : Présentation des plans.

Le Président du Conseil d'Administration,



Michel AMBLARD

PROJET D'EVALUATION BACCALAUREAT GENERAL

Mise à jour 25/03/22 sous réserve d'évolution de la législation

Ce projet d'évaluation du bac Général, réalisé de manière concertée avec les équipes pédagogiques et éducatives a pour objectif de garantir la valeur du diplôme, d'entretenir et développer un dialogue serein avec les familles et les élèves, de définir des modalités d'évaluations partagées et de garantir l'égalité de traitement des élèves au regard de leur poursuite d'études.

Les informations que vous trouverez dans ce document garantissent que les élèves seront évalués dans des situations variées et sous diverses formes, y compris à l'oral. Les appréciations permettront aux élèves de percevoir leurs réussites, leurs progrès et ce qu'il convient d'améliorer. Des temps d'évaluation pourront être organisés à l'échelle de l'établissement.

Le total des coefficients pour l'obtention du baccalauréat est de 100. Les épreuves terminales représentent 60% de l'examen. Les épreuves de contrôle continu représentent donc 40% de l'évaluation du bac. Compte tenu de cet important pourcentage, un cadre réglementaire lié aux absences, fraudes, seuils de notes et aménagement d'épreuves est nécessaire. A ces 40% peuvent s'ajouter les options qui peuvent faire monter les coefficients à 106 suivant leur nombre. La dernière partie de ce document rassemble ces informations. Un certain nombre d'articles du règlement intérieur régissent sur ces sujets.

Enfin le livret scolaire est renseigné de façon à indiquer le niveau atteint et valoriser l'engagement, l'assiduité et les progrès des élèves au cours de leur scolarité.

L'intégralité des informations liées à ces modalités d'évaluation sont consultables sur les documents « Guide de l'évaluation » et BO du 29/07/2021.

Epreuves Terminales – 60%			
	Coefficients 2021/23	Précisions sur les repères sur la programmation le cas échéant	Modalités classe de Première
			Modalités classe de Terminale
Français	5 (écrit) 4,5 (oral)	Conformément au programme	Au moins deux devoirs par trimestre + une évaluation type bac au dernier trimestre
Philosophie	8	Conformément au programme	Matière non enseignée en terminale
			Au moins deux devoirs par trimestre + une évaluation type bac au dernier trimestre

16	Spécialité Biologie- Ecologie (suivie en 1 ^{ère} et Terminale)	Conformément au programme	Par trimestre 3 notes au minimum. Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes : - Devoirs surveillés (mini 1h) - Interrogations écrites de courte durée - Evaluations orales - Evaluations pratiques - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison...) En fin de 1^{ère}, si les conditions pédagogiques le permettent, une épreuve de synthèse (min 2h) pourra être proposée pour valider les acquis de 1^{ère}. La moyenne du trimestre est considérée comme représentative si l'élève a obtenu au moins deux notes à des évaluations écrites réalisées en classe comportant au moins un devoir surveillé (min 1h).	Par trimestre 3 notes au minimum. Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes : - Devoirs surveillés (mini 1h) - Interrogations écrites de courte durée - Evaluations orales - Evaluations pratiques - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison...) En classe de terminale, une épreuve blanche mise en place dans les conditions d'examen pourra être proposée avant l'épreuve terminale. La moyenne du trimestre est considérée comme représentative si l'élève a obtenu au moins deux notes à des évaluations écrites réalisées en classe comportant au moins un devoir surveillé (min 1h).
16	Spécialité Physique- Chimie (suivie en 1 ^{ère} et Terminale)	Conformément au programme	Par trimestre, 3 notes au minimum, réparties pour : - 20% des coefficients pour les évaluations expérimentales - 80% des coefficients sur les autres types d'évaluations qui pourront être coefficientées La moyenne du trimestre est considérée comme représentative si l'élève a obtenu au moins deux notes à des évaluations écrites réalisées en classe.	
16	Spécialité Mathématiques (suivie en 1 ^{ère} et Terminale)	Conformément au programme	La moyenne comporte au moins deux notes par trimestre qui pourront être coefficientées Formes d'évaluations variées : - Devoirs sur table avec ou sans calculatrice - Devoirs maisons - Oraux - Travaux pratiques sur ordinateur - Devoir type bac blanc	
10	Grand Oral	Tout à partir de la classe de 1 ^{ère} , peut contribuer à la préparation de l'élève à l'oralité et donc au Grand Oral, et cela au sein de tous les enseignements et de toutes les situations d'apprentissage et éducatives.	Lors d'une absence d'un élève à une évaluation une nouvelle évaluation pourra être organisée à son intention.	

Spé Physique-Chimie abandonnée en 1ère	8	Modalités ci-dessus identiques à la spé bio-éco 1 ^{ère} . terminale	
Spé mathématiques abandonnée en 1ère	8	Modalités ci-dessus identiques à la spé bio-éco 1 ^{ère} . terminale	
Histoire Géographie	5 (1 ^{ère}) +3 (Term)	Au moins 2 devoirs en temps limité par trimestre (type BMS) : - Question problématisée en histoire ou en géographie - Etude critique d'un document historique ou géographique - Production cartographique Autres formes d'exercices évalués - Oral - Devoir maison - Questions de cours ou sur documents...	- Connaître et se repérer (utiliser à bon escient des repères historiques et géographiques) - Contextualiser et construire une argumentation (relever des informations et mettre en rapport avec des connaissances) - Critiquer un document selon une approche historique ou géographique Géographie : - Réaliser une production graphique à partir d'informations documentaires avec une légende et nomenclature adéquates
Educations Morale et Civique	3 (1 ^{ère}) +4 (Term)		- Au moins une note par trimestre - Diversité des formes d'évaluation - Travaux collectifs et individuels - Oraux (s'exprimer en public de manière claire) - Débats...
Langue Vivante A	3 (1 ^{ère}) +3 (Term)		- L'évaluation fait partie intégrante de l'enseignement en ce qu'elle est diagnostique, formative et certificative. A ce titre, l'expertise de l'enseignant lui permet de décider de la forme qu'elle peut prendre et de l'adapter à sa classe et au sein de cette classe à ses élèves. - Enseignement adossé au CECRL permettant de constituer une attestation de fin de cycle terminal dont la mention figurera sur le diplôme. - Niveau à atteindre à minima B1 pour les LVA et B2 pour les LVB - Le parcours sera validé par des évaluations régulières reposant sur des documents authentiques, ancrés dans l'aire linguistique concernées et dont les thématiques ont été abordées en classe - Evaluations chiffrées ou non, de groupes ou individuelles, en classe et en dehors et comprenant toutes les activités langagières possibles, les prises de paroles étant particulièrement importantes - Dans le groupe classe, l'enseignant pourra adapter les parcours à chaque individu, en assurant une progressivité des apprentissages tout au long du cycle terminal - En ce qui concerne les absences, l'enseignant utilisera tous les moyens à sa disposition, qu'il juge utiles et nécessaires pour que celles-ci ne portent pas préjudice à la formation de l'élève. La note finale attribuée à l'évaluation spécifique de contrôle continu est prise en compte dans la moyenne de LVA ou LVB sans pondération sur le cycle terminal
Langue Vivante B	3 (1 ^{ère}) +3 (Term)		- Donner les compétences nécessaires pour poursuivre de façon active et autonome leur scolarité après le bac - Former les jeunes esprits à affronter des mondes en mouvement toujours plus ouverts et divers, y trouver leur place, y créer de nouveaux possibles et y coopérer - Selon la classe et les individus qui la composent, l'enseignant de langue vivante met en place la progression pédagogique qui sera la plus à même d'assurer la formation au cours du cycle. Elle sera adaptée aux besoins réels des apprenants et comprendra toutes les possibilités auxquelles l'enseignant pourra avoir recours. Pas de coef
Section européenne anglais	6		Une note minimum par trimestre sur les 3 activités physiques et sportives de 2 champs d'apprentissage <u>minimum</u> Trois OCF inclus dans la moyenne trimestrielle Choix collectif de 3 activités de 3 champs d'apprentissage différents (réaliser une performance mesurable/conduire un affrontement individuel ou collectif/réaliser une activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir)
Educations Physique et Sportive			En 1^{ère} : Attendu de fin de Lycée (AFL1 1 (s'engager pour produire une performance maximale) et AFL2 (savoir s'entraîner individuellement et collectivement)) En terminale : AFL1, AFL2, AFL3 (assumer les différents rôles pour un fonctionnement solidaire et collectif)

Enseignement Scientifique	3 (1 ^{ère}) +3 (2 ^{ème})	Conformément au programme	Au minimum deux notes par trimestre comportant au moins une note en PC et au moins une en SVT.
---------------------------	---	---------------------------	--

Options en sus des 100 premiers coefficients

<u>Sur les 2 ans</u>			
Agronomie Economie et Territoire	2 (1 ^{ère}) +2 (2 ^{ème})	Conformément au programme	Une ou deux évaluations par trimestre s'appuieront sur des travaux de groupes ou individuels, notés principalement à l'oral.
EPS-Rugby	2 (1 ^{ère}) +2 (2 ^{ème})	Conformément au programme	Au minimum une note par trimestre
Hippologie Equitation	2 (1 ^{ère}) +2 (2 ^{ème})	Conformément au programme	Au minimum une note par trimestre
<u>En terminale</u>			
Mathématiques complémentaires	2	Conformément au programme	La moyenne comporte au moins deux notes par trimestre qui pourront être coefficientées Formes d'évaluations variées : - Devoirs sur table avec ou sans calculatrice - Devoirs maisons - Oraux - Travaux pratiques sur ordinateur Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention.
Mathématiques expertes	2	Conformément au programme	Matière non enseignée en 1ère

PROJET D'EVALUATION BACCALAUREAT STAV

Mise à jour 25/03/22 sous réserve d'évolution de la législation

Ce projet d'évaluation du bac STAV, réalisé de manière concertée avec les équipes pédagogiques et éducatives a pour objectif de garantir la valeur du diplôme, d'entretenir et développer un dialogue serein avec les familles et les élèves, de définir des modalités d'évaluations partagées et de garantir l'égalité de traitement des élèves au regard de leur poursuite d'études.

Les informations que vous trouverez dans ce document garantissent que les élèves seront évalués dans des situations variées et sous diverses formes, y compris à l'oral. Les appréciations permettront aux élèves de percevoir leurs réussites, leurs progrès et ce qu'il convient d'améliorer. Des temps d'évaluation pourront être organisés à l'échelle de l'établissement. Le total des coefficients pour l'obtention du baccalauréat est de 100. Les épreuves terminales représentent 60% de l'examen. Les épreuves de contrôle continu représentent donc 40% de l'évaluation du bac. Compte tenu de cet important pourcentage, un cadre réglementaire lié aux absences, fraudes, seuils de notes et aménagement d'épreuves est nécessaire. A ces 40% peuvent s'ajouter les options qui peuvent faire monter les coefficients à 106 suivant leur nombre. La dernière partie de ce document rassemble ces informations. Un certain nombre d'articles du règlement intérieur légifèrent sur ces sujets.

Enfin le livret scolaire est renseigné de façon à indiquer le niveau atteint et valoriser l'engagement, l'assiduité et les progrès des élèves au cours de leur scolarité.

Ces modalités font référence à la note de service DGER/SDPFE/2021-709 du 24/09/2021 et du référentiel du bac STAV de 2019.

	Coefficients 2021/23	Précisions sur les repères sur la programmation le cas échéant	Modalités 1ères	Modalités terminales
Français	5 (écrit) +5 (oral)	Conformément au programme	Au moins deux évaluations par période - une évaluation type bac au cours de la 2ème partie de la deuxième période	Matière non enseignée en terminale
Philosophie	4	Conformément au programme	Matière non enseignée en 1ère	Au moins deux évaluations par période - une évaluation type bac au cours de la 2ème partie de la deuxième période
S1 Gestion des ressources et de l'alimentation - Biologie	16	Conformément au programme	Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes : - Devoirs surveillés	Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes : - Devoirs surveillés

Epreuves Terminales = 60%



Biologie Ecologie et Sciences et Techniques de l'Environnement (niveau en 1^{ère} et Terminale)		- Interrogations écrites de courte durée - Évaluations orales - Évaluations pratiques - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison...) Les modalités et le nombre d'évaluations sont laissés à l'appréciation de chaque enseignant (au moins 2 évaluations par semestre et par discipline) Lors d'une absence d'un élève à une évaluation une nouvelle évaluation pourra être organisée à son intention à l'appréciation de l'enseignant.	- Interrogations écrites de courte durée - Évaluations orales - Évaluations pratiques - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison...) Les modalités et le nombre d'évaluations sont laissés à l'appréciation de chaque enseignant (au moins 2 évaluations par semestre et par discipline) En classe de terminale, une épreuve blanche mise en place dans les conditions d'examen pourra être proposée avant l'épreuve terminale. Lors d'une absence d'un élève à une évaluation une nouvelle évaluation pourra être organisée à son intention à l'appréciation de l'enseignant.
S4 Territoire et Technologie (niveau Terminale) – poursuite du S3 – technologie (niveau en 1^{ère})	13 Conformément au programme	Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes : - Devoirs surveillés - Interrogations écrites de courte durée - Évaluations orales - Évaluations pratiques - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison...) Les modalités et le nombre d'évaluations et sont laissées à l'appréciation de chaque enseignant (au moins 2 évaluations par semestre et par discipline) Lors d'une absence d'un élève à une évaluation une nouvelle évaluation pourra être organisée à son intention à l'appréciation de l'enseignant.	Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes : - Devoirs surveillés - Interrogations écrites de courte durée - Évaluations orales - Évaluations pratiques - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison...) Les modalités et le nombre d'évaluations et sont laissées à l'appréciation de chaque enseignant (au moins 2 évaluations par semestre et par discipline) En classe de terminale, une épreuve blanche mise en place dans les conditions d'examen pourra être proposée avant l'épreuve terminale. Lors d'une absence d'un élève à une évaluation une nouvelle évaluation pourra être organisée à son intention à l'appréciation de l'enseignant.
Epreuve Orale Terminale	14	Toute activité, dès la classe de 1^{ère}, peut contribuer à la préparation de l'élève à l'oralité et donc à l'épreuve orale terminale, et cela au sein de tous les enseignements et de toutes les situations d'apprentissage et éducatives.	

Contrôle Continu = 40%

S2 : Territoire et Société (suivi en classe de 1^{er})	3	Conformément au programme	➢ Au minimum 2 notes par période et par discipline ➢ Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes : ○ <u>devoirs surveillés</u> (mini 1h) ○ <u>interrogations</u> écrites de courte durée ○ <u>évaluations orales</u> ○ <u>devoirs</u> hors temps de classe ➢ Au moins une note sur le stage collectif par une évaluation orale ou écrite	Matière non enseignée en terminale
S1 : Physique-Chimie	4	Conformément au programme	3 notes minimum par trimestre (sauf cas exceptionnel) Les évaluations pourront être : expérimentale, numérique, orale, individuelle ou en groupe, écrite (DS de courte ou longue durée, devoir hors temps scolaire). On favorisera la diversité des évaluations dans la mesure du possible. Les notes pourront être coefficientées Attention : Si le moyenne d'un élève n'est pas considérée comme représentative pour raison d'absentéisme, l'enseignant pourra organiser, pour cet élève, une épreuve ponctuelle écrite.	
S1 : Sciences et Techniques des Equipements	1	Conformément au programme	Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes : - Devoirs surveillés - Interrogations écrites de courte durée - Evaluations orales - Evaluations pratiques - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison...) Les modalités et le nombre d'évaluations et sont laissées à l'appréciation de chaque enseignant. (au moins 2 évaluations par semestre) Lors d'une absence d'un élève à une évaluation une nouvelle évaluation pourra être organisée à son intention à l'appréciation de l'enseignant.	
Mathématiques	4	Conformément au programme	Formes d'évaluations variées comme : - Interrogations écrites de courte durée, type QCM - Interrogation sur les automatismes - Interrogation sur les algorithmes - Interrogation d'au moins une heure sur problèmes (interrogation sommative) - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison...) Le moyenne comprise au moins trois notes par semestre qui pourront être coefficientées. La moyenne de trimestre est considérée comme représentative si l'élève a obtenu au moins deux notes à des évaluations écrites réalisées en classe. <u>Lors d'une absence d'un élève à une évaluation une nouvelle évaluation pourra être organisée à son intention.</u>	

Technologie de l'informatique et du multimédia	2	Conformément au programme	La moyenne comporte au moins trois notes par semestre qui pourront, ou non, être coefficientées. Formes d'évaluations variées : - Interrogations écrites de courte durée, Quiz - Evaluations orales dans le temps de TP TD - Evaluations pratiques : Relevé de TP-TD - Devoirs hors temps de classe (devoirs maison...) La moyenne du trimestre est considérée comme représentative si l'élève a obtenu au moins deux notes à des évaluations écrites réalisées en classe. Lors d'une absence d'un élève à une évaluation une nouvelle évaluation pourra être organisée à son intention.	Matière non enseignée en Terminale	
Histoire Géographie	4	Conformément au programme	L'évaluation comporte au moins deux notes par trimestre sous forme de devoirs en classe en temps limité (sous réserve d'un nombre suffisant d'heures enseignées : stage, voyage, journée thématique etc. peuvent supprimer des séances de cours). D'autres formes d'exercices évalués sont possibles : devoir maison ; oral individuel ou de groupe. L'ensemble des évaluations portent sur les connaissances, les capacités et les méthodes du programme d'Histoire-Géographie : questions de cours, et/ou questions sur documents, et/ou synthèse de documents, et/ou production graphique etc.		
Education Morale et Civique	2	Conformément au programme	L'évaluation comporte au moins deux notes dans l'année. Elle s'appuie sur des exercices variés : travaux collectifs et/ou individuels ; et/ ou travail de l'oralité ; et/ou devoir en temps limité en classe. Les évaluations portent sur les connaissances, les capacités et les méthodes du programme d'Enseignement moral et civique. L'utilisation du numérique et la pratique de l'oral sont privilégiées durant l'année.		
Langue Vivante A	4	Conformément au programme	au	Principes généraux Les élèves de Première et de Terminale sont évalués en langues vivantes A et B par compétence en s'appuyant sur les axes culturels figurant au référentiel (Identités et échanges, Espace privé et espace public, Art et pouvoir, Citoyenneté et mondes virtuels, Fictions et réalités, Innovations scientifiques et responsabilité, Diversité et inclusion, Territoire et mémoire). Ils doivent être évalués dans chacune des activités langagières que sont la compréhension orale (CO), la compréhension écrite (CE), l'expression orale (EO, en continu et en interaction) et l'expression écrite (EE). Ces évaluations valorisent les acquis et se conforment aux niveaux de compétence du Cadre européen commun de référence (CECRL), selon les grilles d'évaluation spécifiques à chaque compétence.	
Langue Vivante B	4	Conformément au programme		Evaluation - L'évaluation formative prend sa place en cours d'apprentissage. Elle permet à l'élève de se situer dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités afin de progresser. - L'évaluation sommative atteste un niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves et se situe au terme d'un temps d'apprentissage spécifique. Durant tout le cycle LVA et LVB en Première et Terminale, les élèves seront évalués par trimestre dans au moins deux activités langagières, s'appuyant sur des documents authentiques et en variant le type de prestations des élèves (écrites ou orales, individuelles ou collectives) selon une pondération variable. Ces évaluations visent à contrôler l'évolution du niveau de compétences atteint par les élèves dans les quatre activités langagières. Elles se déclinent sous la forme : - d'épreuves formatives qui viennent contrôler l'acquisition progressive des connaissances culturelles et des compétences lexicales et grammaticales. - d'épreuves sommatives pour évaluer par compétence les activités langagières en fin de séquence par axe(s) étudié(s) : CO, EO, CE ou EE.	



Section européenne anglais	Pos de coeff		La note finale attribuée à l'évaluation spécifique de contrôle continu est prise en compte dans la moyenne de LVA ou B sans pondération sur le cycle terminal
Education Socio-culturelle (C5)	3	Conformément au programme	- Au minimum 2 notes par période et par discipline - Les évaluations pourront être mises en place individuellement ou par groupe, être coefficientées et prendre différentes formes : 0. <u>dictées surveillées</u> (mini 1h) 0. <u>intercompréhensions</u> écrites de courte durée 0. <u>évaluations orales</u> 0. <u>devoirs</u> hors temps de classe
Education Physique et Sportive	4	Découverte de 3 AFL (Attendus de Fin de <u>Lycée</u>) : 1 : s'engager pour produire une <u>performance</u> maximale 2 : savoir s'entraîner individuellement et collectivement 3 : assumer les différents rôles pour un fonctionnement solidaire et collectif	Une note minimum par période et un champ d'apprentissage. L'AFL 1 est notée sur 12 points et les AFL 2 et 3 sont notées sur 8 points au total (AFL 2+ AFL 3). Ces 8 points peuvent être répartis de la manière suivante au choix de l'élève: 4/4, 6/2 ou 2/6. Une note minimum par période et un champ d'apprentissage. Deux CCF inclus dans la moyenne trimestrielle CCF de 1ère année : rugby ou badminton CCF de 2e année : Athlétisme : javélot et <u>demi-fond</u> Trois CCF inclus dans la moyenne trimestrielle Choix collectif de 3 activités de 3 champs d'apprentissage différents réalisant une performance mesurable/conditionner un affrontement individuel ou collectif/réaliser une activité physique pour développer ses ressources et s'entraîner

Options en sus des 100 premiers coefficients

Sur les 2 ans			
EPS-Rugby	2 (1 ^{ère}) +2 (2 ^{ème})	Conformément au programme	Au minimum une note par période
EPS/APPN	2 (1 ^{ère}) +2 (2 ^{ème})	Conformément au programme	Au minimum une note par période
Hippologie et équitation	2 (1 ^{ère}) +2 (2 ^{ème})	Conformément au programme	Au minimum une note par période
En terminale			
Unité facultative Engagement Citoyen	2	Conformément au programme	Matière non évaluée en 1ère Evaluation ponctuelle comptée en contrôle continu

ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-15

Année : 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 15

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☒ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : MOBILITES COLLECTIVES - LEGTA GEORGES DECLAUDE ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du Conseil intérieur du LEGTA Georges Desclaude en date du 22/10/2021,

Sur proposition du Directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 21

Absents
ou Excusés : 3

Vote de la délibération

Pour : 21

Contre : 0

Approuve l'organisation pédagogique des voyages présentés en annexe, pour l'année scolaire 2021/ 2022.

Leur réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus et des consignes de sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des solidarités et de la Santé).

Pièces jointes : Récapitulatif.

Le Président du Conseil d'Administration,



Michel AMBLARD

ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES VOYAGES – Année scolaire 2021-2022

Centre : LEGTA G. Desclaude

Classe	Nombre de participants		Destination	Intitulé ou Thème	Dates en Mois	Nature du voyage		Objectifs pédagogiques	Contenus - Activités
	Apprenants	Accompagnateurs				Obligatoire	Facultatif		
1ère et Terminale G	56	4	Saint Etienne de Baigorry (64)	Découverte d'un territoire	4 au 8/04/22 ou 11 au 15/04/22	x		Appréhender la dynamique d'un territoire - Découvrir l'héritage culturel - Comprendre les enjeux liés à la protection de l'environnement - Partager une expérience commune pour consolider le groupe classe.	Visites de sites, culturelles
1ère STAV P	19	3	Sabres (40)	Stage collectif Territoires	9 au 13/05/22	x		Comprendre les dynamiques et les processus de développement en jeu sur un territoire donné grâce à l'étude des interactions entre les acteurs et les ressources.	Visites
1ère STAV A	19	3	Royère de Vassivière (23)	Stage collectif Territoires	9 au 13/05/22	x		Comprendre les dynamiques et les processus de développement en jeu sur un territoire donné grâce à l'étude des interactions entre les acteurs et les ressources.	Visites
Section européenne classes Terminales	20	4	Futuroscope (86)	Sciences de la Vie et de la Terre	24 au 25/05/22		x	Approfondir des connaissances : La Terre dans l'Univers, la vie et l'évolution du vivant.	Visite
BTS TC 2ème année	10	2	Boyardville (17)	Semaine sports calamanan	13 au 17/06/22	x			Activités sportives (calamanan , VTT)
Rugby France-Angleterre	50	5	Paris (75)	France-Angleterre	18 et 19/03/22		x		Visite guidée Centre national de rugby de Marcoussis - Visite du Louvre

ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-16

Année : 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 16

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : FINANCEMENT DES MOBILITES COLLECTIVES
LEGTA GEORGES DESCLAUDE
ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du Conseil intérieur du LEGTA Georges Desclaude en dates du 22/10/2021,

Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 21

Absents
ou Excusés : 3

Vote de la délibération

Pour : 21

Contre : 0

- Approuve le financement prévisionnel des mobilités collectives
concernant le LEGTA Georges Desclaude.

Leur réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus de chaque voyage et des consignes de sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des Solidarités et de Santé)

Voyages à caractère facultatif.

Pièces jointes : Budgets prévisionnels.

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD



FINANCEMENT DES VOYAGES – Année scolaire 2021-2022

Centre :		LEGTA G. Desclaude										A		ou B			N° de priorité si financement Conseil Régional
Classe	Destination	Nature du voyage		Budget prévisionnel	Financement				Participation maximale des familles	Participation maximale des familles			Observations				
		Obligatoire	Facultatif		Etablissement	Conseil Régional	Dons	Familles		Total	I	DP		E			
1ère et Terminale G	Saint Etienne de Balgomy (64)	x		14 000 €		3 622 €	5 300 €	573 €	4 505 €	14 000 €	85 €				obtenu CP 18/10/21		
1ère STAV Production	Sabres (40)	x		5 600 €		2 040 €	2 020 €	280 €	1 260 €	5 600 €	70 €					1	
1ère STAV Aménagement	Royère de Vassivière (23)	x		6 815 €		3 215 €	1 900 €	250 €	1 450 €	6 815 €	80 €					2	
Section Euro Terminales	Futuroscope Jaunay-Clan (86)	x		2 500 €		0 €		2 500 €		2 500 €		Financement par ALESA suite à diverses actions					
BTS TC 2	Boyardville (17)	x		3 127 €		1 827 €		1 300 €		3 127 €							
Rugby France-Angleterre	Paris (75)		x	4 670 €		1 295 €		1 375 €	2 000 €	4 670 €	40 €						
Total Centre				36 712 €		11 999 €	9 220 €	6 278 €	9 215 €	36 712 €							

La participation des familles est au titre de l'hébergement de la restauration.

ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-17

Année : 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 17

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☒ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : ORGANISATION BTSA TECHNICO-COMMERCIAL UNIVERS JARDINS ET ANIMAUX DE COMPAGNIE RENTREE 2022

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Après consultation du Conseil intérieur du LEGTA Georges Desclaude en date du 22/10/2021,
Après consultation du Conseil de perfectionnement en date du 29/10/2021,
Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 21

Absents

ou Excusés : 9

Vote de la délibération

Pour : 18

Contre : 1

Abstention : 2

Approuve la conduite du nouveau BTSA Technico-Commercial Univers Jardins et Animaux de Compagnie (ex Jardins Végétaux d'Ornement) en semestrialisation et avec mixité des publics (scolaire et apprentissage) à compter de la rentrée 2022.

Pièces jointes : -

Le Président du Conseil d'Administration,


Michel AMBLARD

ACTE CADRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-18

Année : 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 18

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☒ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : EIL BTSA TC UJAC RENTREE 2022

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Après consultation du Conseil intérieur du LEGTA Georges Desclauze en date du 22/10/2021,
Après consultation du Conseil de perfectionnement en date du 29/10/2021,
Sur proposition du Directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 21

Absents
ou Excusés : 3

Vote de la délibération

Pour : 20

Contre : 1

Approuve les nouveaux EIL du BTSA TC UJAC à compter de la rentrée 2022.

Pièces jointes : Récapitulatif.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



BTSA Technico-Commercial Univers Jardins et Animaux de Compagnie

ANNEXE 1 : Dossier de validation des enseignements d'initiative locale pour les BTSA

Capacité visée	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
----------------	--

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	-Appropriation de la problématique, des enjeux particuliers -Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle	Ouverture à des opportunités liées à l'environnement socio-économique du territoire, aux réalités professionnelles du local à l'international, à des démarches innovantes	Non affecté à une discipline, toutes sont mobilisables en fonction des projets proposés par l'équipe pédagogique

Conditions d'atteinte de la capacité

Cet enseignement d'initiative locale (EIL) vise le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines...

La capacité est atteinte si l'apprenant s'approprie les enjeux au cœur de l'enseignement proposé et met en œuvre une analyse réflexive personnelle.

Intitulé de l'EIL :	EIL bien être aquatique : piscine, spa, bassin, aquascaping, fish spa
---------------------	--

Horaire Global Elève	42 heures	Dont horaire en entreprise (pour les formations en rythme approprié)	
----------------------	-----------	--	--

Répartition des horaires enseignants					
Enseignement en classe entière			Enseignement en groupe restreint		
Disciplines	Horaire	Nom de l'enseignant	Discipline	Horaire	Nom de l'enseignant
Sciences Techniques Horticoles	42 heures	Didier ROLIN			
Si un stage individuel est prévu : préciser la durée et les objectifs					
Autres situations pédagogiques :					

Rapport d'opportunité
Justification du choix de la thématique par rapport aux enjeux locaux et à l'atteinte de la capacité. L'équipe pédagogique peut s'aider des questions suivantes : - Quelle est la cohérence avec le projet de l'établissement ? - Quels sont les partenariats mis en œuvre ? - Quelles opportunités ont-été utilisées ?
Objectif général - Acquisition de compétences dans le domaine des bassins d'ornement, des piscines et des spas, qui nécessitent des connaissances scientifiques, techniques, et commerciales spécifiques pour répondre aux attentes d'une clientèle soit de particuliers, soit de professionnels aux exigences très variables. - Acquisition de savoir-faire techniques en conception et réalisation d'une pièce d'eau et de sa maintenance : filtration, chimie de l'eau, maintenance, coûts etc... - Recherches et propositions de produits commercialisés adaptés à une demande. A quelle demande répond le module ? Le marché du bien être lié à l'eau / Bien Etre Aquatique (Bassin, piscine, spa, aquascaping et fish spa...) souffre d'un déficit important de compétences concernant les connaissances techniques chez les techniciens ou les commerciaux et d'une connaissance de la diversité et des produits vendus par les commerciaux. Il en résulte des propositions souvent inadaptées, tant techniques (emplacement, problème d'étanchéité, de filtration, de pollution, de sous ou de sur-dimensionnement...) que commerciales (non-respect du budget, fournitures inappropriés, méconnaissance des produits de maintenance, de soin, mauvaise adaptation à la demande du client...) ; avec à la base, un manque de savoirs sur le cycle et la qualité de l'eau, la biologie (bassin, aquarium), la maintenance des équipements (entretien...). Il résulte trop souvent de ces mauvaises prestations des dysfonctionnements qui amènent la clientèle à délaisser leur bassin ou le vivant lié à l'eau ou à mal entretenir leur spa ou leur piscine. En conséquence, les vendeurs tendent à restreindre la gamme de produits commercialisés avec à la clé, un risque possible d'extinction d'une partie de la branche économique. Quelles opportunités ont-elles été utilisées ? Le contexte économique global d'un secteur soit stagnant et à relancer (bassins), soit en plein développement (piscines, spas, aquascaping, fish spa). Le marché est estimé entre 2 et 3 milliards d'euros et le chiffre d'affaires en progression de plus de 10 % par an depuis 2019. - Offrir des compétences supplémentaires aux apprenants et répondre aux attentes des professionnels du secteur. Quelles relations avec le projet d'établissement, le projet d'insertion professionnelle ? Dans le cadre du projet d'établissement et dans la formation nous encourageons les étudiants à s'ouvrir vers des domaines professionnels proches et connexes des thématiques abordées en BTS TC UJAC, ou avec le volet technologique, la problématique environnementale n'est pas oubliée. Quel complément est apporté par rapport à la formation ? Dans le BTSA Technico-Commercial Univers Jardins et Animaux de Compagnie, la connaissance des loisirs liés à l'eau est peu développée dans le référentiel de formation, alors que notre pays souffre d'un manque de techniciens et/ou de commerciaux dans ce domaine ou la demande est réelle. La connaissance du marché international ou l'ouverture vers l'étranger du commerce du bien être lié à l'eau est aussi possible. Partenariats mis en œuvre :

Les jardineries, les piscinistes, les animaleries et vendeurs de produits pour animaux, etc... sur le territoire néo-aquitain.

Contenus de formation :

- 1** - Connaître le marché du bien être lié à l'eau et ses débouchés (piscine, spa, bassin, aquascaping, fish spa).
- 2** - Connaître les différents aspects techniques (étanchéité, chimie de l'eau, filtration...)
- 3** - Aborder le vivant (animal et végétal)
- 4** - Répondre à une demande concrète
- 5** - Raisonner la maintenance des produits liés au bien être aquatique.

Définition de l'enseignement d'initiative locale
--

Capacité visée	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
----------------	--

Intitulé de l'EIL :	EIL bien être aquatique : piscine, spa, bassin, aquascaping, fish spa
---------------------	--

Attendus de formation	Situations pédagogiques
Connaissance du marché de chaque catégorie du Bien Etre Aquatique. En centre : cours et recherches personnelles (groupes)	En centre : cours et recherches personnelles (groupes) (6 heures)
Connaître le fonctionnement des différentes catégories de l'EIL et être capable de raisonner et de proposer des choix/solutions techniques en fonction d'une demande. Fonctionnement biologique (bassin, aquarium...), proposition de végétaux et d'animaux adaptés.	En centre : cours et recherches personnelles (groupes). Interventions de professionnels (10 heures)
Fonctionnement biologique (bassin, aquarium...), proposition de végétaux et d'animaux adaptés.	En centre : cours et recherches personnelles (groupes). Interventions de professionnels (10 heures)
Etudes de cas concrets, coûts des installations, inventorier les fournitures nécessaires...	Sur le terrain : jardinerie, animaleries... (8 heures)
Entretien régulier, saisonnier, mise en repos...	En centre : cours et recherches personnelles, maintenance des équipements présents dans le centre (filtration, bassins...) (6 heures)

Plan de réalisation

Année 1	Noms des enseignants	Semestre 1 *	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
	Didier ROLIN	Semestre 2	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
			Cours	Cours	Cours	Cours	Évaluation UE
Année 2	Noms des enseignants	Semestre 3	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Février
	Noms des enseignants	Semestre 4	Février	Mars	Avril	Mai	Juin

* si la modalité de la formation est en semestrialisation

Modalités d'évaluation

Capacité évaluée	Critères d'évaluation
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique liée aux enjeux ou contextes particuliers Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle

Description des modalités d'évaluation (orale, pratique, avec le support de documents, en situation professionnelle...)

Modalités évaluation : pratique-écrit-oral

1 - Connaissance du marché et des techniques sur le module = Dossier de groupe (2/3 personnes) / 50 % de la note.

2 - Questions concrètes sur les sorties = Ecrit individuel type QCM et questions ouvertes. Durée 30 minutes. / 50 % de la note.

BTSA Technico-Commercial Univers Jardins et Animaux de Compagnie

ANNEXE 1 : Dossier de validation des enseignements d'initiative locale pour les BTSA

Capacité visée	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
----------------	--

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	-Appropriation de la problématique, des enjeux particuliers -Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle	Ouverture à des opportunités liées à l'environnement socio-économique du territoire, aux réalités professionnelles du local à l'international, à des démarches innovantes	Non affecté à une discipline, toutes sont mobilisables en fonction des projets proposés par l'équipe pédagogique

Conditions d'atteinte de la capacité

Cet enseignement d'initiative locale (EIL) vise le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines...

La capacité est atteinte si l'apprenant s'approprie les enjeux au cœur de l'enseignement proposé et met en œuvre une analyse réflexive personnelle.

Intitulé de l'EIL :	Exportation de produits locaux
---------------------	---------------------------------------

Horaire Global Elève	45 heures	Dont horaire en entreprise (pour les formations en rythme approprié)	
----------------------	-----------	--	--

Répartition des horaires enseignants					
Enseignement en classe entière			Enseignement en groupe restreint		
Disciplines	Horaire	Nom de l'enseignant	Discipline	Horaire	Nom de l'enseignant
Commerce international	33.75	Gilles TAILLANDIER			
Anglais	11.25	Luce CHARRIER			
Si un stage individuel est prévu : préciser la durée et les objectifs					
Autres situations pédagogiques :					

Rapport d'opportunité

Justification du choix de la thématique par rapport aux enjeux locaux et à l'atteinte de la capacité. L'équipe pédagogique peut s'aider des questions suivantes :

- Quelle est la cohérence avec le projet de l'établissement ?
- Quels sont les partenariats mis en œuvre ?
- Quelles opportunités ont-été utilisées ?

Objectif général : Appréhender les concepts et contraintes du commerce international. Utiliser l'anglais professionnel concrètement dans le cadre d'un B to B

Cet enseignement répond aux besoins de nombreuses PME néo-aquitaines d'exporter pour continuer leur développement ou maintenir leur rentabilité face à d'éventuelles menaces sur le marché français, besoins observés notamment dans le cadre d'un partenariat avec l'association des Dirigeants Commerciaux de France (DCF).

L'ancrage territorial des lycées agricoles et les produits des centres d'exploitation doivent faciliter le choix et la motivation des étudiants dans leurs démarches.

Dans le BTSA Technico-Commercial Univers Jardins et Animaux de Compagnie, la dimension marketing international est peu développée du référentiel de formation, alors que la France souffre chroniquement d'une balance commerciale déficitaire, notamment par manque de compétences ou de motivation dans le domaine des exportations.

Dans le cadre du projet d'établissement et dans la formation nous encourageons les étudiants vers des mobilités à l'international dont ERAMUS+, cet EIL permettrait de favoriser l'insertion de nos apprenants dans des structures d'import-export.

Partenariats mis en œuvre : Association Dirigeants Commerciaux de France (DCF) de France avec laquelle le lycée réalise des actions depuis plusieurs années.

Opportunités utilisées : ressources des compétences et motivation de l'équipe pédagogique pour inclure les étudiants dans un projet professionnel à l'ouverture internationale.

Définition de l'enseignement d'initiative locale
--

Capacité visée	C 2.3 « s'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers »
----------------	--

Intitulé de l'EIL :	Exportation de produits locaux
---------------------	--------------------------------

Attendus de formation	Situations pédagogiques
Les bases du marketing international pour être capable d'évaluer les possibilités pour une entreprise PME locale d'aller sur un marché export à l'étranger	Apport de notions de base (10 heures)
Diagnostic Export : pour être capable d'établir une stratégie d'exportation	Méthodologie (10 heures)
Etre capable d'échanger par écrit avec un partenaire potentiel en langue étrangère	Travail sur l'élaboration de courriers (10 heures)
Étude de marché export : être capable de connaître et comprendre les attentes des clientèles locales	Travail par groupe ou individuel : Chacun choisit une famille de produits ou un produit et recherche des informations nécessaires à l'exportation Chacun choisit un pays non-francophone, hors UE, et établit le plan de préparation à un voyage ou à un salon dans ce pays (10 heures)
	Evaluation (5 heures)

Plan de réalisation

Année 1	Noms des enseignants	Semestre 1*	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
Année 2	Gilles TAILLANDIER Luce CHARRIER	Semestre 2	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
			Cours	Cours	Cours	Cours	Evaluation UE23 Conduire un projet
	Noms des enseignants	Semestre 3	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
	Noms des enseignants	Semestre 4	Février	Mars	Avril	Mai	Juin

*si la modalité de la formation est en semestrialisation

Modalités d'évaluation

Capacité évaluée	Critères d'évaluation
C2.3 S'adapter à des enjeux ou des contextes particuliers	Appropriation de la problématique liée aux enjeux ou contextes particuliers Mise en œuvre d'une analyse réflexive personnelle

Description des modalités d'évaluation (orale, pratique, avec le support de documents, en situation professionnelle...)

Modalités évaluation : pratique-écrit-oral

1-Constituer un dossier par groupe ou individuel contenant le diagnostic export d'une entreprise réalisé sur la famille de produits ou le produit choisi tout au long du semestre 2 selon les consignes données au début du semestre.

2-Rédiger un courrier en langue étrangère à l'intention d'un partenaire d'importation

3-Oral individuel : présentation et entretien avec le jury 10 minutes de présentation et 10 minutes d'échange.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Délibération N° 22-19

Année 2022

CA n°1

N° 19

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : Calendrier des stages
LEGTA Georges Desclaude
pour l'année scolaire 2021-2022

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Après consultation du Conseil intérieur du LEGTA Georges Desclaude en date du 22/10/2021,

Sur proposition du Directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance CA installé Quorum : 16 Présents : 21 Absents ou Excusés : 9

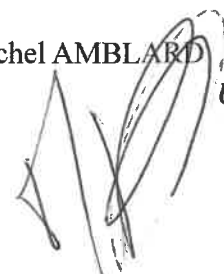
Approuve les calendriers des stages/modifications pour l'année scolaire 2021-2022.

Vote de la délibération Pour : 21 Contre : 0

Pièce-jointe : calendrier.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



Mise à jour Conseil d'Administration 25 03 22

Classes de 2nde GT :

Stages en entreprise :

2nde GT : stage 1 semaine du 13/06/22 au 17/06/22

(1 semaine – 1/scolarité)

Bac STAV :

Stage individuel en entreprise : 5 semaines dont 3 semaines sur la scolarité sur le cycle de 2ans

❖ **Promotion 2020-2022**

Stages en entreprise :

Tle STAV : stage 2 semaines entre le 18/10/21 et le 05/11/21

(2 semaines – 1/scolarité)

Stages collectifs :

Stage Education à la Santé et au DD => du 21/09/21 au 23/09/21

Stage Etude d'une activité dans un territoire => 3 jours à définir

❖ **Promotion 2021-2023**

Stages en entreprise

1^{ère} STAV P : stage 1 semaine entre le 14/02/22 et le 25/2/22 ou entre 18/04/22 et le 29/04/22

(1 semaine - 0/scolarité)

1^{ère} STAV P : stage 2 semaines du 20/06/22 au 1/07/22

(2 semaines -2/scolarité)

1^{ère} STAV A : soit 1 semaine entre 18/04/22 et le 29/04/22 et 2 semaines du 20/06 au 8/07/22

(3 semaines -2/scolarité)

soit 3 semaines entre le 27/06 et 15/07/22

(3 semaines -2/scolarité)

Stages collectifs :

Stage Etude d'une activité dans un territoire => 2 jours à définir

Stage Education à la Santé & DD => 1 journée en janvier 2022 (sécurité au travail)

Stage Territoires => Production : voyage Sabres (Landes) du 9/05/22 au 13/05/22

=> Aménagement : voyage Royère de Vassivière (Creuse) du 9/05/22 au 13/05/22

Bac Général :

Voyage Etude de territoire au Pays Basque – 1^{ère} et Terminale du 11 au 15/04/22

BTSA Aménagements Paysagers :

Stage individuel en entreprise : 12 à 16 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité sur le cycle de 2ans

❖ **Promotion 2020 - 2022**

Stages en entreprise :

AP 2 : 4 semaines du 2/11/21 au 26/11/21

(4 semaines - 3/scolarité)

Stages collectifs :

AP 2 : M11 - Stage de détermination - projet professionnel 1 semaine du 17 au 21 janvier 2022

(1 semaine - 1 /scolarité)

AP 2 : 1 semaine répartie sur le cycle de formation / Chantier Espaces verts

(1 semaine - 1 /scolarité)

❖ **Promotion 2021 - 2023**

Stages en entreprise :

AP 1 : 3 semaines du 4/04/22 au 22/04/22 - Stage principal

(3 semaines - 2/ scolarité)

AP 1 : 4 semaines du 13/06/22 au 8/07/22 - Stage principal

(4 semaines - 4/ scolarité)

Stages collectifs :

AP 1 : Stage de positionnement du 8/09/21 au 14/09/21

(1 semaine - 1/scolarité)

AP 1 : Stage chantier jardin historique du 17 au 23 novembre 2021

(1 semaine - 1 /scolarité)

AP 1 : M11 - improvisation théâtrale du 17/01/22 au 21/01/22

(1 semaine - 1 /scolarité)

AP 1 : 1 semaine répartie sur le cycle de formation / Chantier Espaces verts

(1 semaine - 1/ scolarité)

BTSA Gemeau :

Stage individuel en entreprise : 12 à 16 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité sur le cycle de 2ans

❖ **Promotion 2020-2022**

Stage en entreprise :

Gemeau 2 : stage 4 semaines => du 24/01/22 au 18/02/22

(4 semaines - 3/ scolarité)

Stages collectifs :

Stage coopération internationale avril – mai 2022

(1 semaine - 1/ scolarité)

❖ **Promotion 2021-2023**

Stage en entreprise :

Gemeau 1 : stage long 7 à 9 semaines => du 30/05/22 au 26/08/22

(7 à 9 semaines - 6/ scolarité)

Stages collectifs :

1 semaine Bassin versant => du 27/09/21 au 01/10/21

(1 semaine - 1/ scolarité)

BTSA Technico-Commercial Jardins Végétaux d'Ornement :

Stage individuel en entreprise : 12 à 16 semaines dont 10 semaines prises sur la scolarité sur le cycle de 2ans

❖ **Promotion 2020-2022**

Stage en entreprise :

TC 2 : 1 semaine « thèmes commerciaux » => du 24/10/21 au 06/11/21

(1 semaine - 0/ scolarité)

TC 2 : 8 semaines « thèmes commerciaux » => du 4/04/22 au 27/05/22 (Erasmus+)

(8 semaines - 6/ scolarité)

Stage collectif :

1 semaine – Voyage semaine sport catamaran Boyardville du 14 au 18 juin 2022

(1 semaine - 1/ scolarité)

❖ **Promotion 2021-2023**

Stage en entreprise :

TC 1 : 2 semaines « thèmes techniques » entre le 7/02/22 et le 25/02/22

(2 semaines - 1/ scolarité)

TC 1 : 2 semaines « thème commercial » => du 11/04/22 au 29/04/22

(2 semaines - 1/ scolarité)

PROCAP

Animation commerciales s/ temps libre et Week-end

(1 semaine - 0/ scolarité)

Actions commerciales réparties sur l'ensemble de l'année

(1 semaine - 1/ scolarité)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de SAINTONGE

Délibération N° 22-20

Année 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 20

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : OPERATIONS D'AJUSTEMENT DE LA BALANCE AU PASSIF
CENTRE 2 – EXPLOITATION LA PICHONNERIE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du Directeur,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 21

Absents
ou Excusés : 9

**Vote de la
délibération**

Pour : 21

Contre : 0

Approuve et autorise les deux opérations décrites ci-dessous, destinées à rectifier l'état du passif de l'EPLFPA de SAINTONGE AGROCAMPUS :

1. Régularisation du compte 164 - Emprunt auprès des Etablissements de crédit

Centre	Emprunt	Banque	Montant initial	Cumul exe ant	Rembt Année N	KRD	c/164	Ecart
02	70002887760	CRCA	120 000,00 €	112 312,48 €	7 687,52 €	- €	1 098,37 €	1 098,37 €

Après recatement entre les mandements et les tableaux d'amortissement des emprunts souscrits depuis 2006, il n'a pas été constaté d'écart.

L'écart résiduel de 1098,37€ résulte donc avec une assurance raisonnable d'erreur(s) de comptabilisation antérieure(s) à 2006, à rectifier en 2022, via le compte 119 - Report à nouveau sur le fondement de l'instruction BOFIP GCP 14-0009 relative à la correction d'erreurs sur exercices antérieurs.

Montant théorique du 164	Montant réel	écart	Crédit 164	Débit 119	Position 164 près régul	Position 119 après régul
0,00	-1 098,37	1 098,37	1 098,37	1 098,37	0,00	-1 098,37

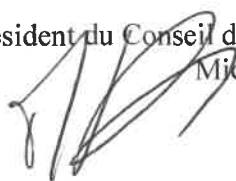
L'Agent comptable procédera aux écritures correspondantes par voie d'opération interne.

2. Affectation de l'opération de régularisation du compte 164 au compte 1062 - réserves facultatives du centre 02 Exploitation

Le montant placé au débit du compte 119 sera apuré par affectation aux réserves (débit c/119 // crédit c/1062, centre 02 Exploitation de Saintes)

L'Agent comptable procédera aux écritures correspondantes par voie d'opération interne.

Le Président du Conseil d'Administration,
Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de SAINTONGE

Délibération N° 22-21

Année 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 21

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☐ Autre acte
☒ Budgétaire ou financier

OBJET : COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du Directeur,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 21

Absents
ou Excusés : 3

**Vote de la
délibération**

Pour : 21

Contre : 0

Arrête le compte financier de l'exercice 2021 aux montants suivants :

Section de fonctionnement :

- Produits : 9 191 422.19 €
- Charges : 9 103 773.60 €

Résultat de la section de fonctionnement : +87 648.59 €

Capacité ou insuffisance d'autofinancement : 297 149.49 €

Section des opérations en capital :

- Recettes : 151 507.00 €
- Dépenses : 564 889.79 €

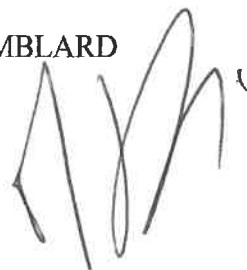
Variation du fonds de roulement brut : -88 904.53 €

**Montant du Fonds de roulement net à l'issue de l'exercice 2021 :
3 161 429.20 €, soit l'équivalent de 129 jours de fonctionnement.**

Pièces jointes : Compte financier et ses annexes (édition du CA issue de Cocwinelle)

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de SAINTONGE

Délibération N° 22-22

Année 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 22

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☐ Autre acte
☒ Budgétaire ou financier

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS - EXERCICE 2021

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du Directeur,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 21

Absents
ou Excusés : 3

**Vote de la
délibération**

Pour : 21

Contre : 0

Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2021 comme suit :

Centres	Résultat de la section de fonctionnement	Affectation
LEGTA Georges DESCLAUDE	-41 841.96 €	c/1062 (réserves facultatives)
LPA du RENAUDIN	3 854.48 €	c/1062 (réserves facultatives)
LPH de CHADIGNAC	11 309.25 €	c/1062 (réserves facultatives)
CFAA17	-10 331.37 €	c/1062 (réserves facultatives)
CFPPA	-236 593.83 €	c/1062 (réserves facultatives)
EA Georges DESCLAUDE	320 189.48 €	c/1062 (réserves facultatives)
EA du RENAUDIN	49 698.39 €	c/1062 (réserves facultatives)
EA de CHADIGNAC	-8 635.70 €	c/1062 (réserves facultatives)

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge.

Délibération N° 22-23

Année : 2022

n° du CA : 1

n° de l'acte : 23

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☐ Autre acte
☒ Budgétaire ou financier

OBJET : DECISION MODIFICATIVE n° 1 de l'exercice 2022

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du directeur de l'EPLFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD,

Début de séance

CA installé

Quorum : 16

Présents : 21

Absents
ou Excusés : 9

**Vote de la
délibération**

Pour : 21

Contre : 0

Approuve la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 présentée en équilibre réel :

Section de fonctionnement

- Produits : +422 685 € soit total après DM1: 8 681 504 €
- Charges : + 518 297€ € soit total après DM1 : 8 450 609 €

Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement après DM 1 :
Excédent de fonctionnement 230 895 €

Capacité ou ~~insuffisance~~ d'autofinancement après DM 1 : 445 668 €

Section des opérations en capital

- Recettes : + 289 550 € soit total après DM 1: 893 579€
- Dépenses : + 960 433 € soit total après DM 1: 1 657 376 €

Variation attendue du fonds de roulement après DM 1 (résultat de fonctionnement + dotation aux amortissements – reprises sur amortissements + excédent ou déficit de la section des opérations en capital + valeur nette comptable des éléments d'actif cédés) : - **290 129 €**

Montant prévisionnel du Fonds de roulement net après DM 1 : 2 871 300 €, soit l'équivalent de 125 jours de fonctionnement

Pièces jointes : DM (édition du CA issue de Cocwinelle) et notice explicative

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles de Saintonge

Avis N°22-24

Année : 2021

n° du CA : 1

n° de l'acte : 24

CATÉGORIE DE L'ACTE

- ☐ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : STRUCTURES DE FORMATION INITIALE SCOLAIRE DE
L'EPL 2022/2023**

Vu le CRPM,
Vu le Code de l'Éducation,
Vu l'instruction comptable M99,

Sur proposition du Directeur,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 15/03/2022, réuni en séance ordinaire le 25/03/2022, sous la présidence de M. Michel AMBLARD, Président,

Début de séance
CA installé
Quorum :

Présents :

Absents
ou Excusés :

Vote de la
délibération

Pour :

Contre :

Pour information, présentation des décisions d'évolution des structures pédagogiques pour l'année scolaire 2022-2023 du LEGTA Georges Desclaude, du LPA Le Renaudin et du LPA Le Petit Chadignac.

Pièces jointes : tableaux par site.

Le Président du Conseil d'Administration,

Michel AMBLARD



Notification de structures pour l'année 2022-2023
LEGTA Desclaude SAINTES

Intitulé	Structure	Evolution
Cycle détermination lycée 1/1 Seconde générale et technologique	Classe	Maintien
Cycle détermination lycée 1/1 Seconde générale et technologique	Classe	Maintien
Cycle détermination lycée 1/1 Seconde générale et technologique	Classe	Maintien
Bac Techno 1/2 STAV (Aménagement)	Classe	Maintien
Bac Techno 1/2 STAV (Production)	Classe	Maintien
Bac Techno 2/2 STAV (Aménagement)	Classe	Maintien
Bac Techno 2/2 STAV (Production)	Classe	Maintien
Bac général 1/2 (Biologie-Ecologie/Mathématique/Physique-Chimie)	Classe	Maintien
Bac général 2/2 (2 doubles : Biologie-Ecologie/Mathématique et Bio/Physique-Chimie)	Classe	Maintien
BTSA 1/2 Aménagements paysagers	Classe	Maintien
BTSA 1/2 TC Univers Jardin et Animaux de Compagnie (UJAC)	Classe	Maintien (Rénovation)
BTSA 1/2 GENEAU	Classe	Maintien
BTSA 2/2 Aménagements paysagers	Classe	Maintien
BTSA 2/2 TC JVO	Classe	Maintien (expérimentation LMD)
BTSA 2/2 GENEAU	Classe	Maintien

Le Chef de Service Régional de Formation
et du Développement, en l'absence
Jean Marie CLAUDEON



Notification de structures pour l'année 2022-2023
LPA Jonzac

Intitulé	Structure	Evolution
Cycle orientation collège / 3ème de l'enseignement agricole	Classe	Maintien
Seconde Pro 1/1 Productions	Classe	Maintien (Rénovation)
Seconde Pro 1/1 Productions/Cond cultures et élevage	Section	Maintien
Seconde Pro 1/1 Productions/Vigne et vin	Section	Maintien
Seconde Pro 1/1 Conseil-vente (Alimentation)		Maintien (Rénovation)
Bac Pro 1/2 CGEA/CGEV	Classe	Maintien
Bac Pro 1/2 CGEA (grandes cultures)	Section	Maintien
Bac Pro 1/2 CGE viti-vinicole	Section	Maintien
Bac Pro 1/2 Techn. Conseil-vente en Alimentation et Boissons	Classe	Maintien
Bac Pro 2/2 CGEA/CGEV	Classe	Maintien
Bac Pro 2/2 CGEA (grandes cultures)	Section	Maintien
Bac Pro 2/2 CGE viti-vinicole	Section	Maintien
Bac Pro 2/2 Techn. Conseil-vente en Alimentation et Boissons	Classe	Maintien (Rénovation)

Le Chef du Service Régional de la Formation
et du Développement, par intérim

Jean Marie CHANON



Notification de structures pour l'année 2022-2023
LPA Le Petit Chagnac

Intitulé	Structure	Evolution
Seconde Pro 1/1 Nature Jardin Paysage Forêt/Travaux aménagement paysager	Classe	Maintien (Rénovation)
Seconde Pro 1/1 Conseil-vente (produits de jardin)	Classe	Maintien (Rénovation)
Seconde Pro 1/1 Productions (Horticulture)	Classe	Maintien (Rénovation)
Bac Pro 1/2 Aménagements paysagers	Classe	Maintien
Bac Pro 1/2 Tech conseil-vente : univers de la jardinerie	Classe	Maintien
Bac Pro 1/2 Conduite de productions horticoles	Classe	Maintien
Bac Pro 2/2 Aménagements paysagers	Classe	Maintien
Bac Pro 2/2 Tech conseil-vente : univers de la jardinerie	Classe	Maintien
Bac Pro 2/2 Conduite de productions horticoles	Classe	Maintien

Le Chef d'Établissement Responsable des Formations
et du Développement des actions

Jean Marie CHANSON

